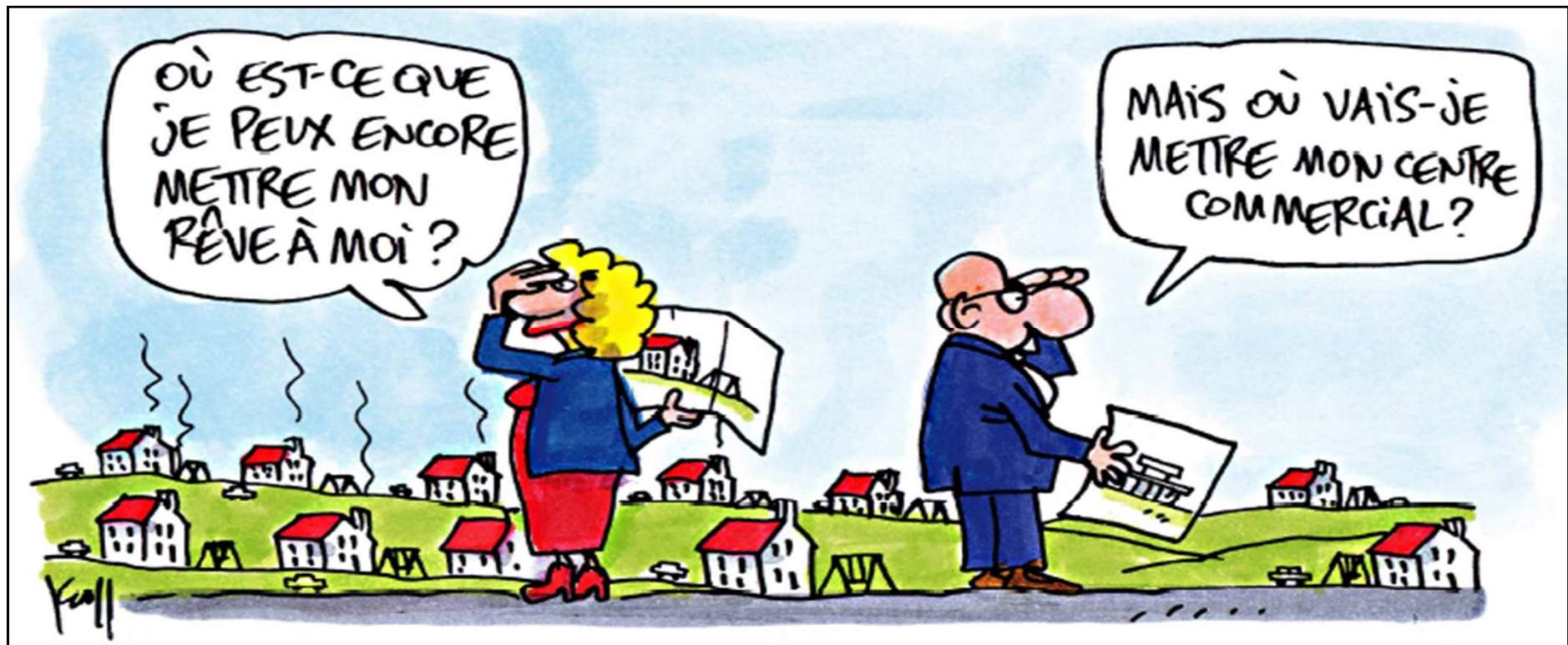


Le développement territorial en théorie et en pratique



J.-M. Halleux – Espace Universitaire de l'ULiège à Verviers
Module « Développement territorial et Grand Verviers »
Conférence introductive du 9 octobre 2017

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des institutions



Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des politiques

Déclaration de politique régionale 2014-2019 (2017)

- | | |
|--|--|
| I. Emploi et formation | XVIII. Tourisme |
| II. Entreprises | XIX. Patrimoine |
| III. Recherche | XX. Air et climat |
| IV. Agriculture | XXI. Environnement |
| V. Santé et d'aide aux personnes | XXII. Bien-être animal |
| VI. Santé | XXIII. Energie |
| VII. Allocations familiales | XIV. Gouvernance |
| VIII. Personnes handicapées | XXV. Gouvernance budgétaire et fiscale |
| IX. Aînés | XXVI. Services publics |
| X. Cohésion sociale | XXVII. Pouvoirs locaux |
| XI. Egalité | XXVIII. Prévention et sécurité |
| XII. Associatif | XXIX. Communauté germanophone |
| XIII. Infrastructures sportives | XXX. Europe |
| XIV. Accueil de l'enfance | XXXI. International |
| XV. Logement | |
| XVI. Mobilité | |
| XVII. <u>Développement territorial</u> | |

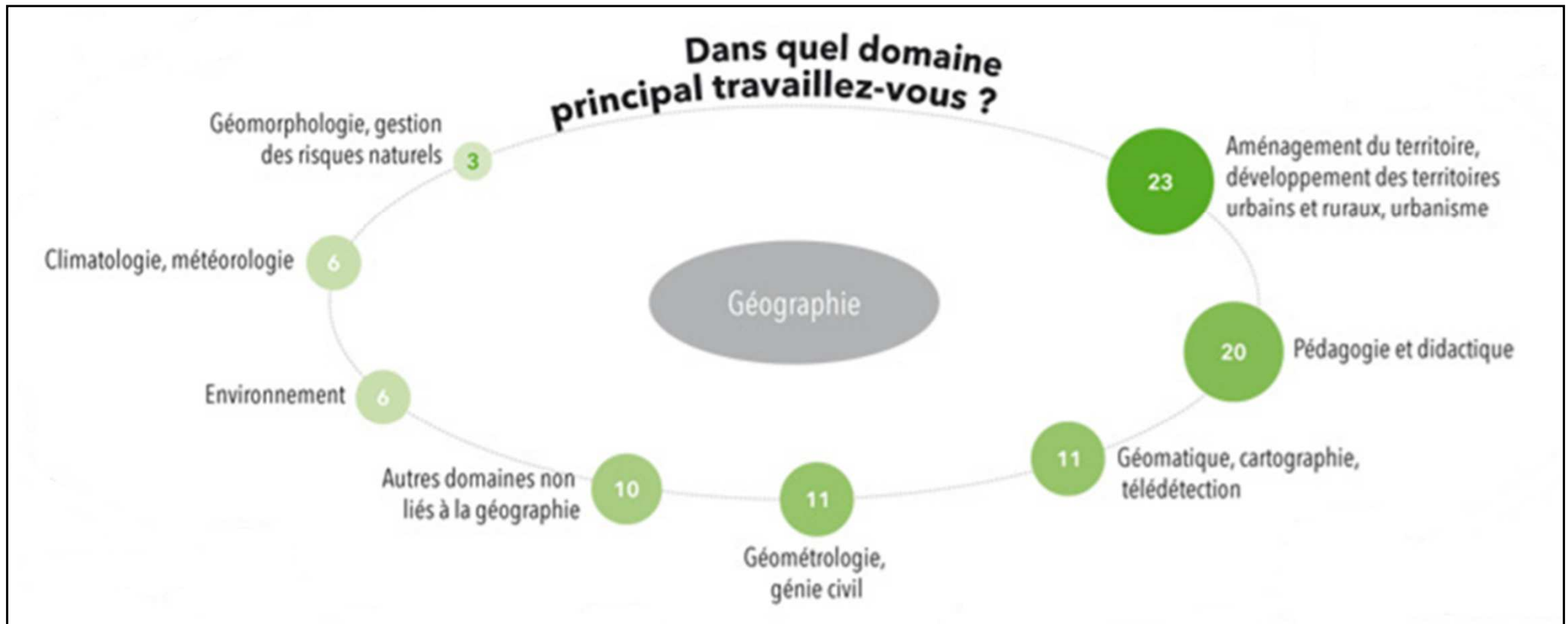
XVII. Développement territorial

1. Concrétiser une vision stratégique du territoire wallon
2. Développer une politique de la ville porteuse de développement régional
3. Répondre aux défis et aux besoins de la ruralité

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des emplois

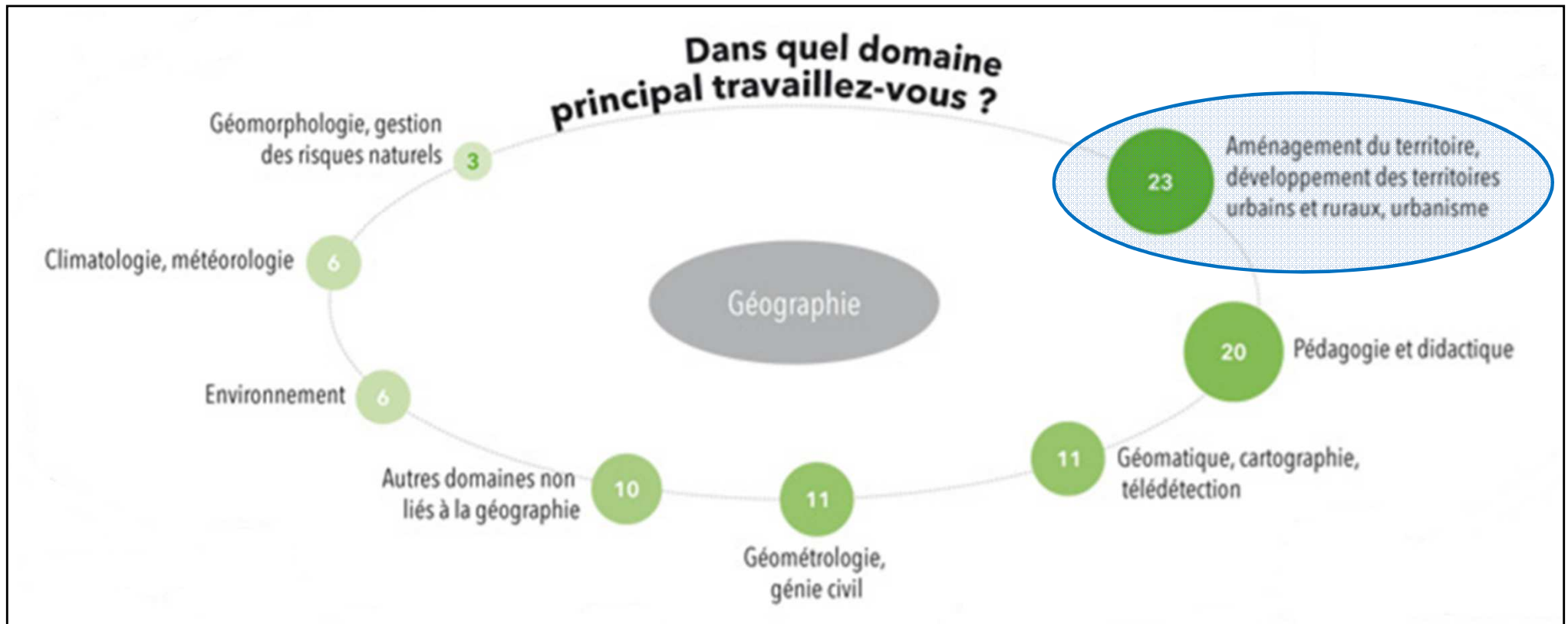


Source : Enquête ALGULg juin 2015 – alumni sortis entre 2000 et 2014

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des emplois



Source : Enquête ALGULg juin 2015 – alumni sortis entre 2000 et 2014

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des schémas

Schéma de développement territorial transfrontalier



A la demande du Ministère du Développement durable et des Infrastructures du Luxembourg, agissant pour le compte des différentes instances du Sommet de la Grande Région, un consortium piloté par l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord (AGAPE) en association avec la MOT, les agences d'urbanisme de Metz (AGURAM) et de Nancy (ADUAN), et l'Université technique de Kaiserslautern, a mené une mission d'appui à la réalisation du Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDT-GR).

Cette mission s'est déroulée de septembre 2015 à novembre 2016.

Source : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/etude-sur-le-schema-de-developpement-territorial-de-la-grande-region/> (consulté en juillet 2017)

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des schémas

	Schéma de développement territorial <u>régional</u>
	<p>CHAPITRE 1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>— <i>Section 1^{ère}</i> <i>Définition et contenu</i></p> <p>Art. D.II.2</p> <p>§1^{er}. Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale.</p>

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990 ⇒ Des schémas

Schéma de développement territorial provincial

Volonté dès 2012 de se munir d'un Schéma Provincial de Développement Territorial et d'un Plan Provincial de Mobilité afin de :



- sélectionner des projets supra-communaux qui participent à un aménagement et à un développement durable du territoire
- mettre en cohérence les schémas de développement territorial mis en place par les arrondissements
- de réfléchir collectivement à la régénération du territoire provincial et de communiquer sur les ambitions

Source : <http://trooz.blogs.sudinfo.be/archive/2017/02/05/liege-europe-metropole.html> (consulté en juillet 2017)

Introduction

Le constat de départ

Émergence et montée en puissance de la thématique du développement territorial depuis les années 1990



Principal questionnement : que faut-il exactement entendre par développement territorial ?

Introduction

Structure de l'intervention

1. Deux grands défis territoriaux

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

1.2. Le développement des villes moyennes

2. Convergence aménagement-développement

2.1. L'aménagement du territoire

2.2. Le développement régional

3. En conclusion et en perspective

3.1. En conclusion

3.2. En perspective

Introduction

Structure de l'intervention

1. Deux grands défis territoriaux

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

1.2. Le développement des villes moyennes

2. Convergence aménagement-développement

2.1. L'aménagement du territoire

2.2. Le développement régional

3. En conclusion et en perspective

3.1. En conclusion

3.2. En perspective

- **Qu'est-ce que l'étalement urbain ?**

À l'échelle des bassins d'emploi : déconcentration des populations et des activités (ex. bassin du « Grand Verviers »)

- **Qu'est-ce que la métropolisation ?**

Aux échelles nationale et continentale, concentration des activités économiques les plus porteuses dans les grands bassins d'emploi (ex. zone métropolitaine de Bruxelles)

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

Un défi fondamental reconnu par les autorités

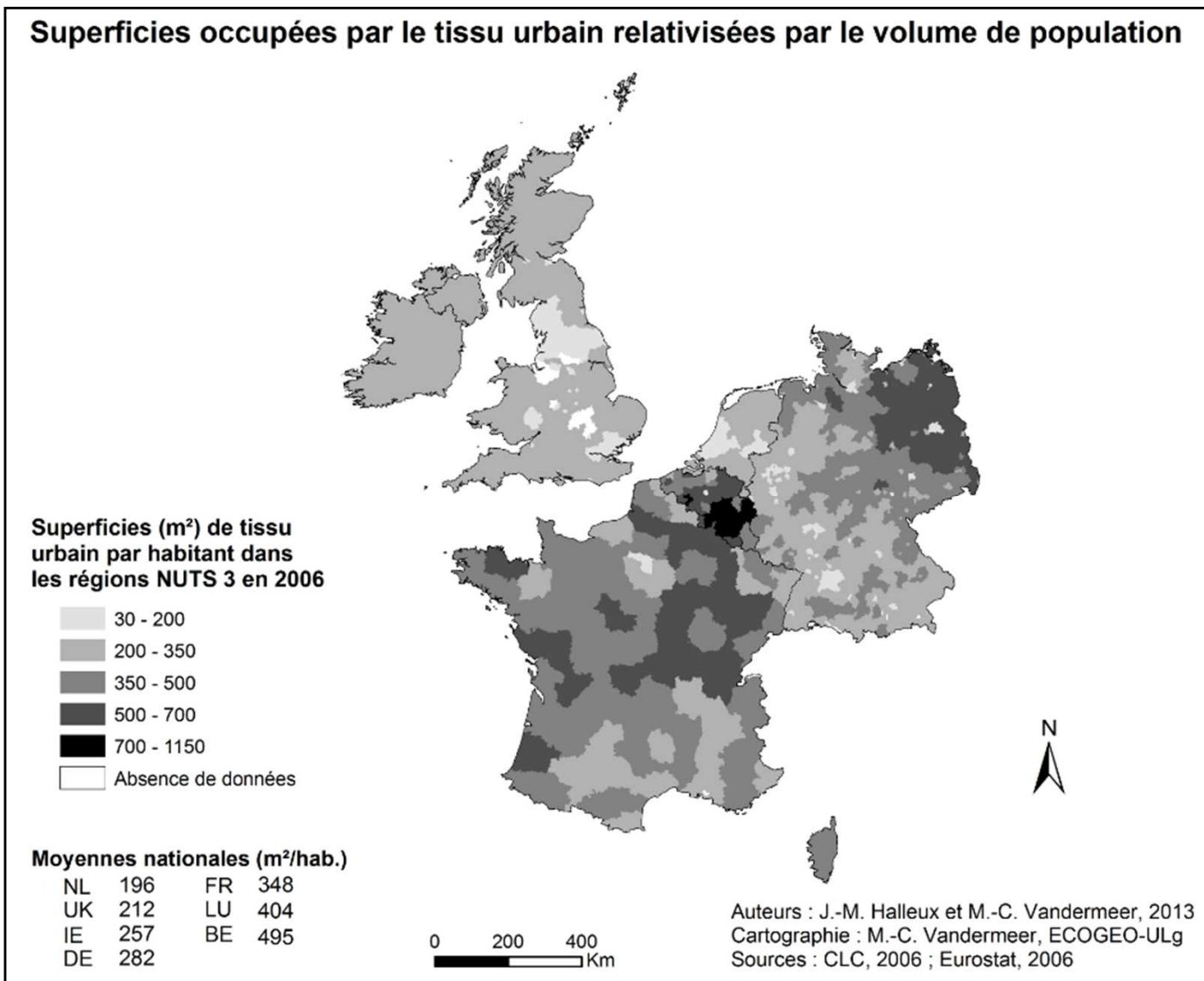
Déclaration de politique régionale 2017-2019

7.1. Aménager durablement le territoire

En matière **d'aménagement du territoire**, le Gouvernement assurera le respect des objectifs de simplification administrative, de soutien au développement économique et de lutte contre l'étalement urbain prévus par le Code de développement territorial.

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

Un défi fondamental pour la Wallonie



Standard d'habitat (m² / hab.)

Pays-Bas : 196

Royaume-Uni : 212

Irlande : 257

Allemagne : 282

France : 348

Belgique : 495

- Flandre : 488

- Wallonie : 626

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

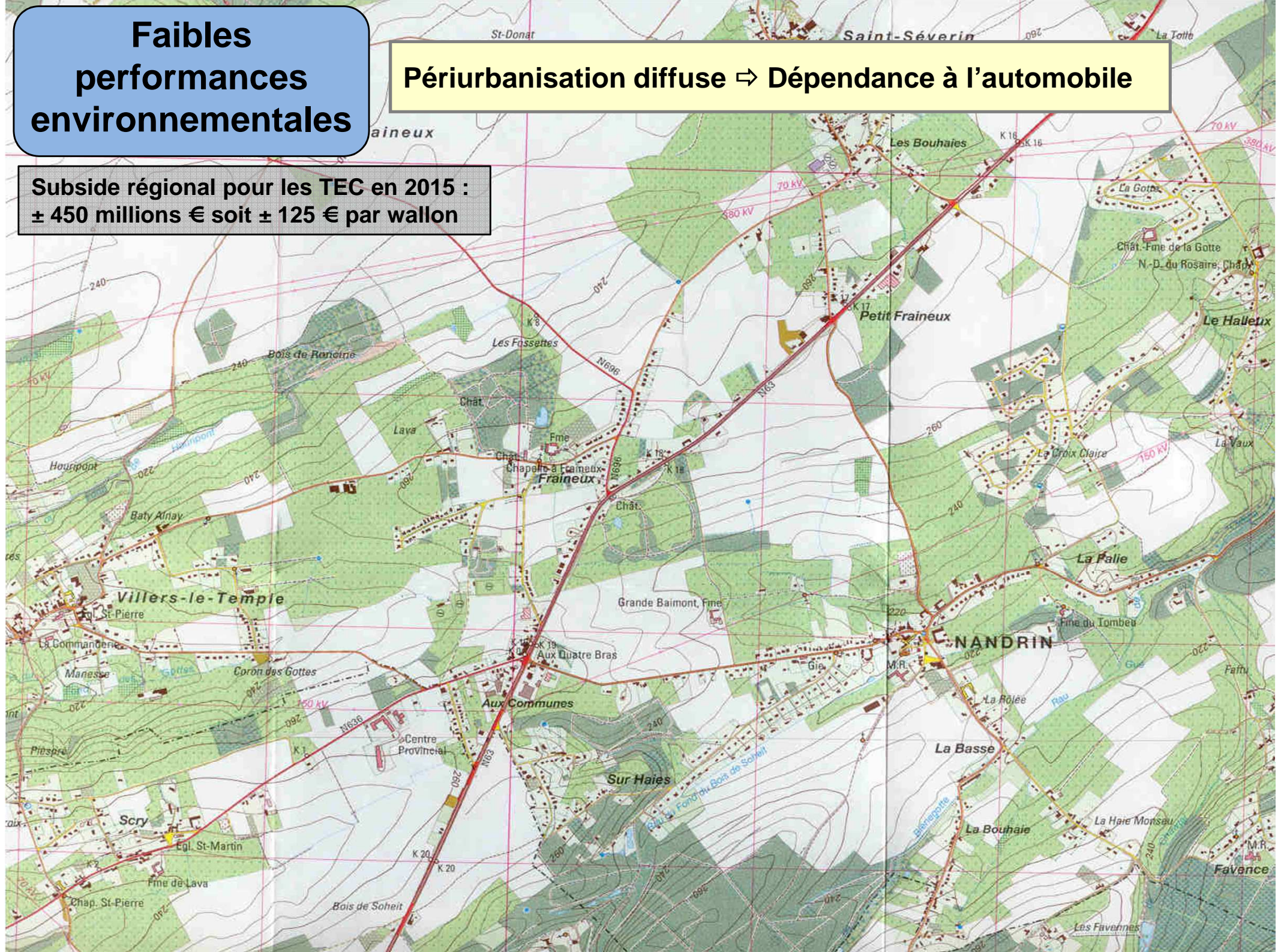
Pourquoi faut-il lutter contre l'étalement urbain ?

L'étalement urbain conduit à des territoires aux faibles performances environnementales, économiques et sociales

Faibles performances environnementales

Périurbanisation diffuse \Rightarrow Dépendance à l'automobile

Subside régional pour les TEC en 2015 : \pm 450 millions € soit \pm 125 € par wallon



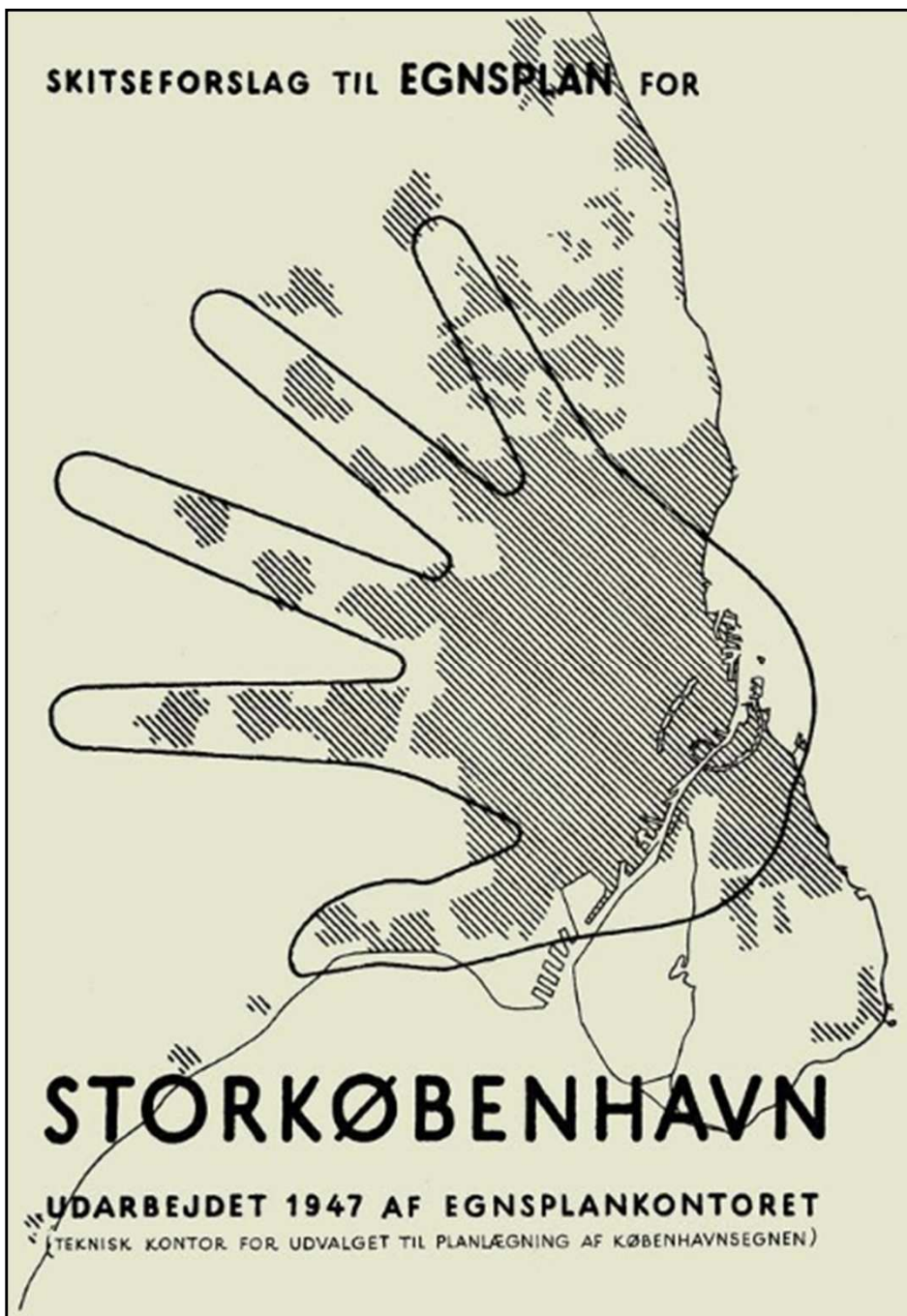


Fig. 1. Greater Copenhagen Areas covered by the 1947 Finger Plan and the 2003 Traffic Plan.

Source : G. Vuk, 2005, p. 224.

The city of Copenhagen and the Greater Copenhagen Area have a long tradition of strategic planning with respect to both localisation and traffic planning. **A report existed as early as 1947—the so-called Finger Plan** (Egnsplankontoret, 1947)— describing the conditions for the future expansion of the city and surrounding region. The Greater Copenhagen area was illustrated as a **hand**, with the palm covering the city while the fingers (radials) showed the populated areas outside the city. According to the report, the city’s most important functions were administrative and cultural, while the clusters of smaller communities (towns) that developed along the radials fulfilled a residential function. These towns included institutions such as schools, banks, recreational centres and shopping malls. The radials were defined along the regional train network and the city train network (S-trains), which were either under construction in 1947 or planned for future construction (Poulsen et al., 1984). Each station defined the centre of a town cluster. Green areas were planned between the radials, with main roads built across them to provide better connections to the city centre. The 1947 Finger Plan thus assured the best possible passenger transport between the housing areas and inner-city jobs. **Today, almost 60 years later, Copenhagen is a unique European capital without major traffic congestion.** During these six decades, the radials have grown in both length and width, as shown in Fig. 1, where the small hand dates back to 1947 and the large hand is that defined in the 2003 Traffic Plan (Greater Copenhagen Authority, 2004).

Source : G. Vuk, 2005, pp. 223-224.

Bruxelles : réseau routier le plus embouteillé d'Europe.

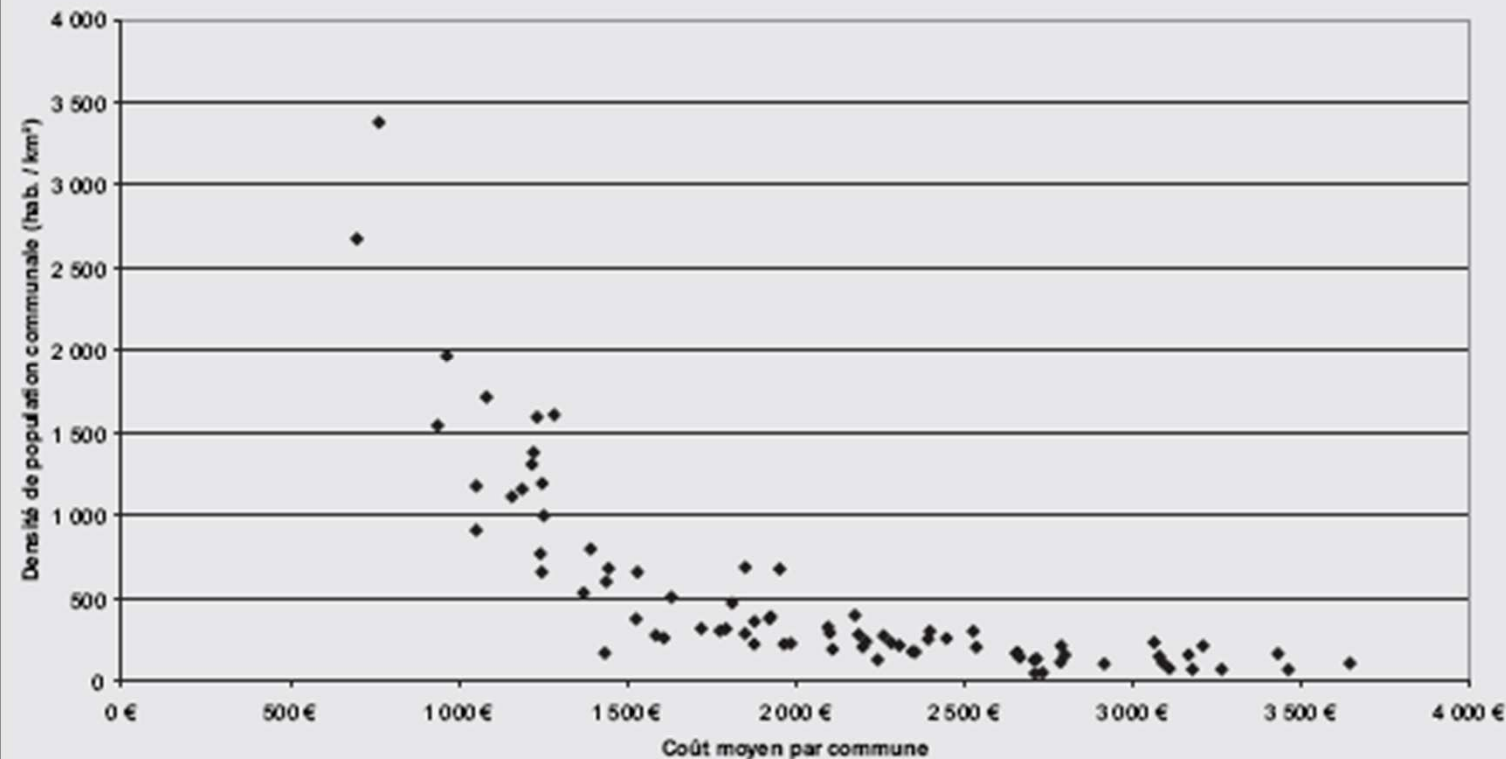


Source : http://www.lavenir.net/cnt/DMF20110615_350 (consulté en septembre 2015)

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

Pourquoi faut-il lutter contre l'étalement urbain ?

Graphique 2 - Coûts des investissements pour l'épuration des eaux usées selon la densité de population (situation pour 80 communes wallonnes)



Auteurs : J.-M. HALLEUX et B. BEAUJAN, ULg
Sources : Cadastre, INS et calculs LEPUR

Source : J.-M. Halleux et al., 2008, p. 31.

Faibles performances économiques



Adresse de consommation : Rue Saint-Martin-Léonard, 8 à 1320 Louvain-la-Neuve
 N° d'installation : 1000901795

Compteur	Ancien index	Nouvel index	Consommation	Relevé par
509232-4	30.04.2014 : 917 m ³	28.04.2015 : 987 m ³	70 m ³	par le client

Distribution	HTVA	TVA	TOTAL
Redevance			
du 01.01.2015 au 31.12.2015	365 jours x 52,4000 €/an	52,40 6,00%	
Régularisation redevance du 01.01.2014 au 31.12.2014		0,57 6,00%	
Consommation			
Tranche de 1 à 30 m³			
du 30.04.2014 au 23.09.2014	12 m ³ x 1,2573 €/m ³	15,09 6,00%	
du 24.09.2014 au 28.04.2015	18 m ³ x 1,3100 €/m ³	23,58 6,00%	
Tranche de 31 à 5000 m³			
du 30.04.2014 au 23.09.2014	16 m ³ x 2,5146 €/m ³	40,23 6,00%	
du 24.09.2014 au 28.04.2015	24 m ³ x 2,6200 €/m ³	62,88 6,00%	
			194,75 €

Assainissement	HTVA	TVA	TOTAL
Redevance			
du 01.01.2015 au 31.12.2015	365 jours x 58,0500 €/an	58,05 6,00%	
Consommation			
Tranche de 1 à 30 m³			
du 01.01.2015 au 31.12.2015	inclus dans la redevance		
Tranche supérieure à 30 m³			
du 30.04.2014 au 31.12.2014	27 m ³ x 1,7450 €/m ³	47,12 6,00%	
du 01.01.2015 au 28.04.2015	13 m ³ x 1,9350 €/m ³	25,16 6,00%	
			130,33 €

Fonds Social de l'Eau	HTVA	TVA	TOTAL
du 30.04.2014 au 31.12.2014	47 m ³ x 0,0125 €/m ³	0,59 6,00%	
du 01.01.2015 au 28.04.2015	23 m ³ x 0,0250 €/m ³	0,58 6,00%	
			1,17 €



Montant HTVA	326,25 €
Acomptes facturés HTVA	-177,00 €
Total HTVA	149,25 €
TVA	8,96 €
Total TVAC	158,21 €

Source : <https://www.swde.be/fr/services-en-ligne/vos-factures-et-paiements> (consulté en octobre 2017)



Faibles performances cadre de vie

Standard d'habitat (m² / hab.)

Pays-Bas : 196

Royaume-Uni : 212

Irlande : 257

Allemagne : 282

France : 348

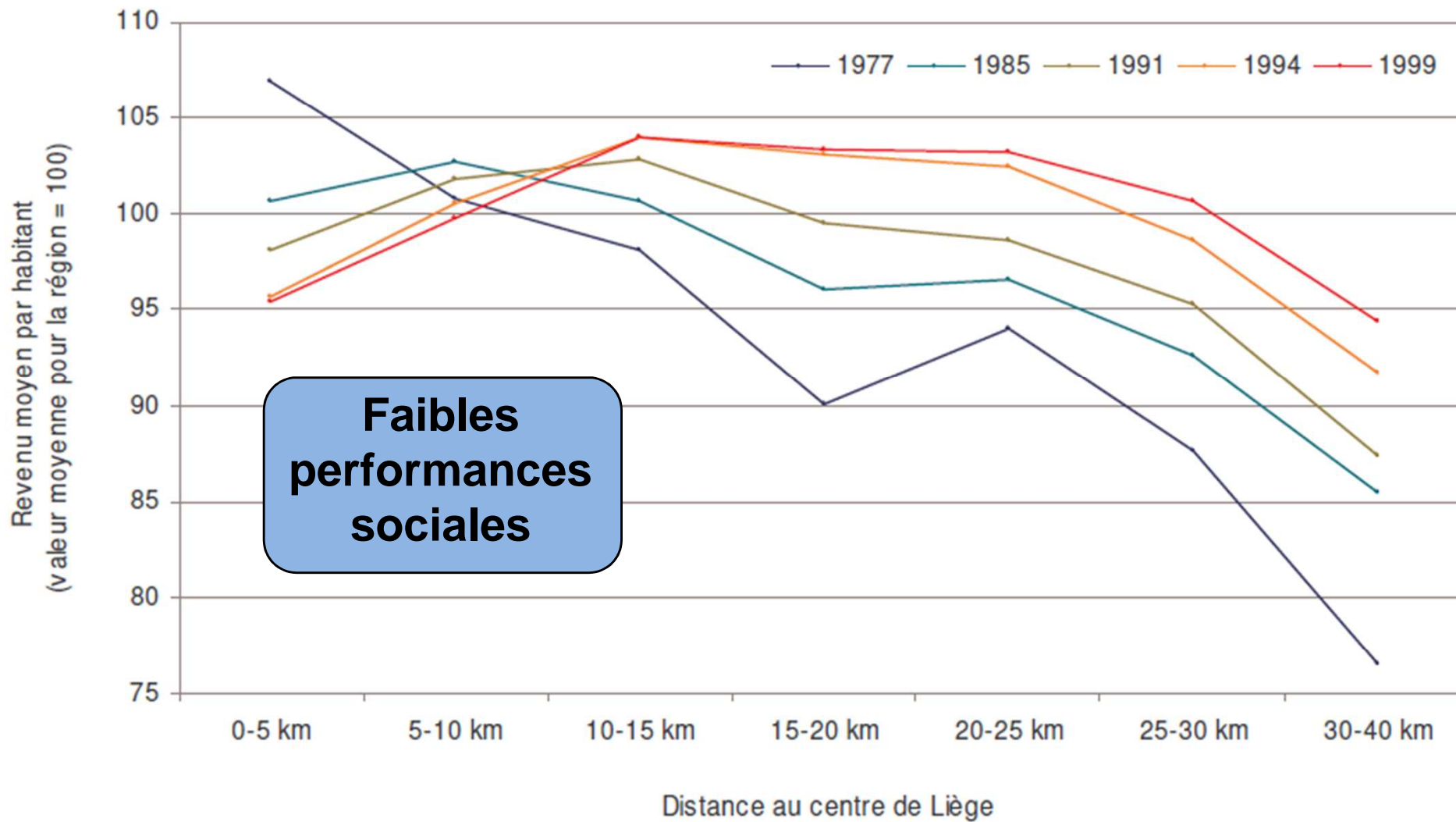
Belgique : 495

- Flandre : 488

- Wallonie : 626

Graphique IV.28

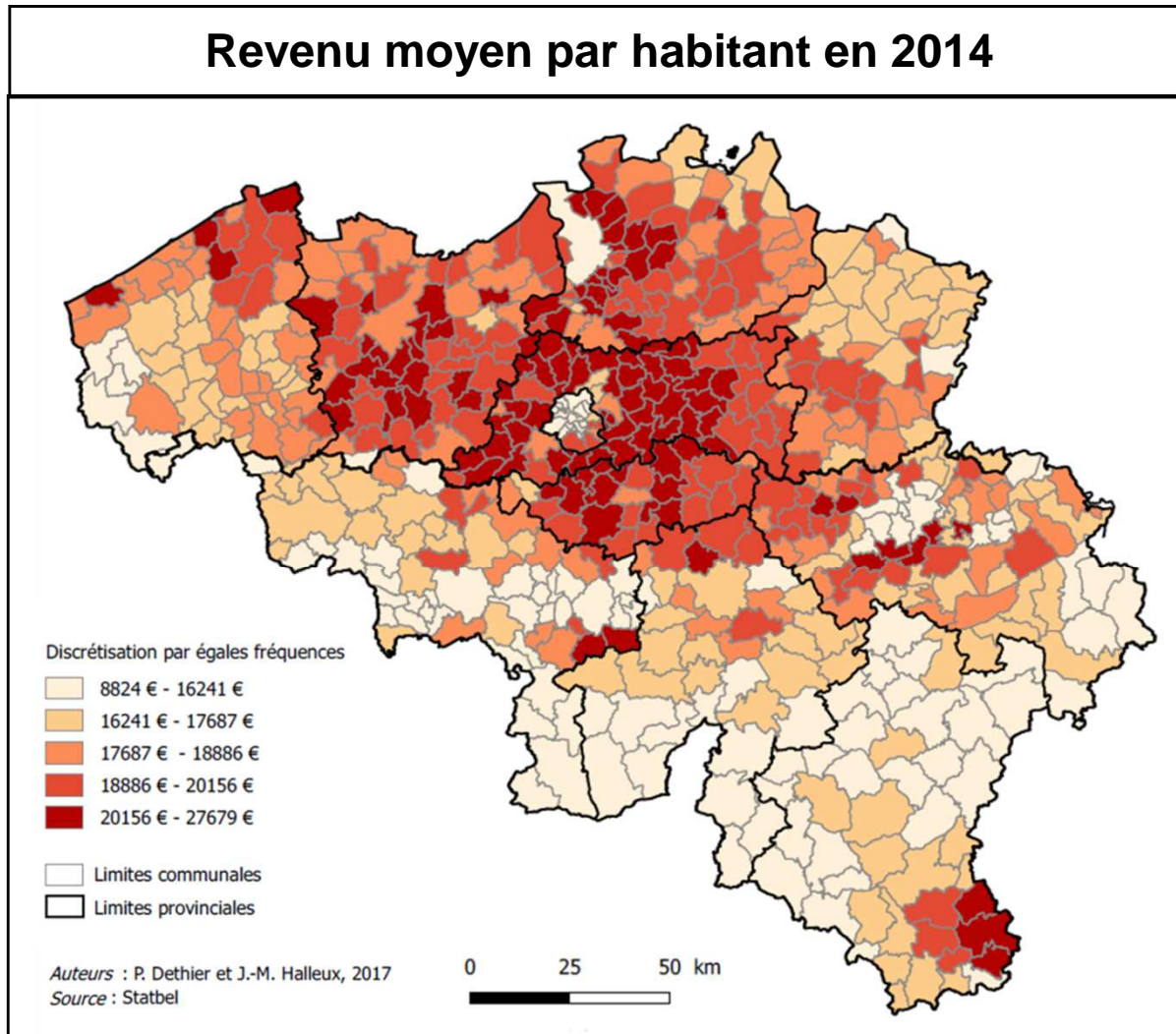
Evolution de la structure socio-spatiale de la région fonctionnelle de Liège



Source : INS (statistiques financières)

1.2. Le développement des villes moyennes

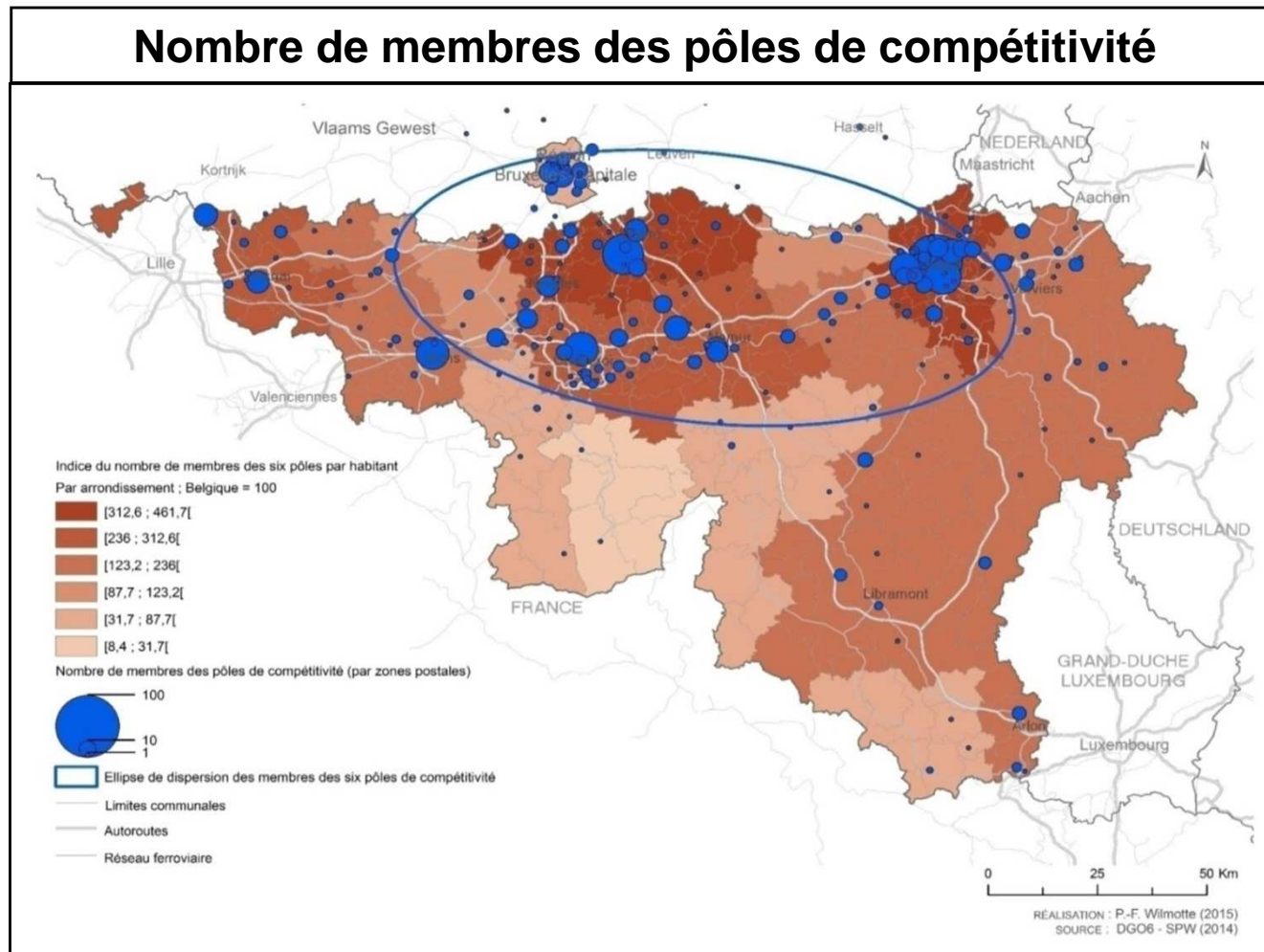
Métropolisation : concentration des activités les plus porteuses dans les grands bassins d'emploi



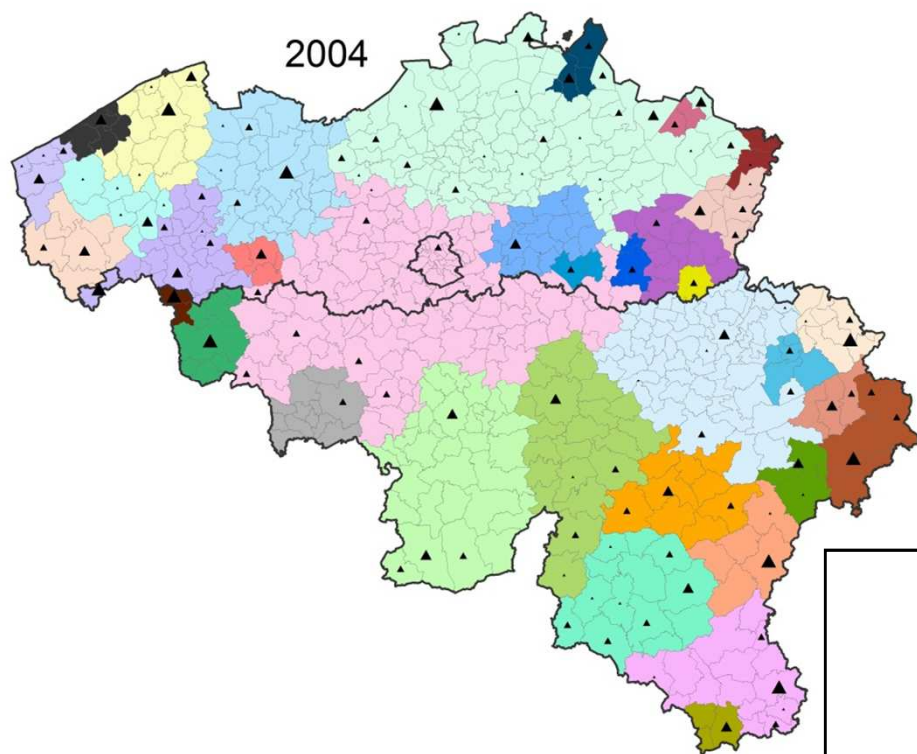
« *La Belgique ressemble très fort à une économie monocentrique* »
(J.-F. Thisse et I. Thomas, 2007, p. 78)

1.2. Le développement des villes moyennes

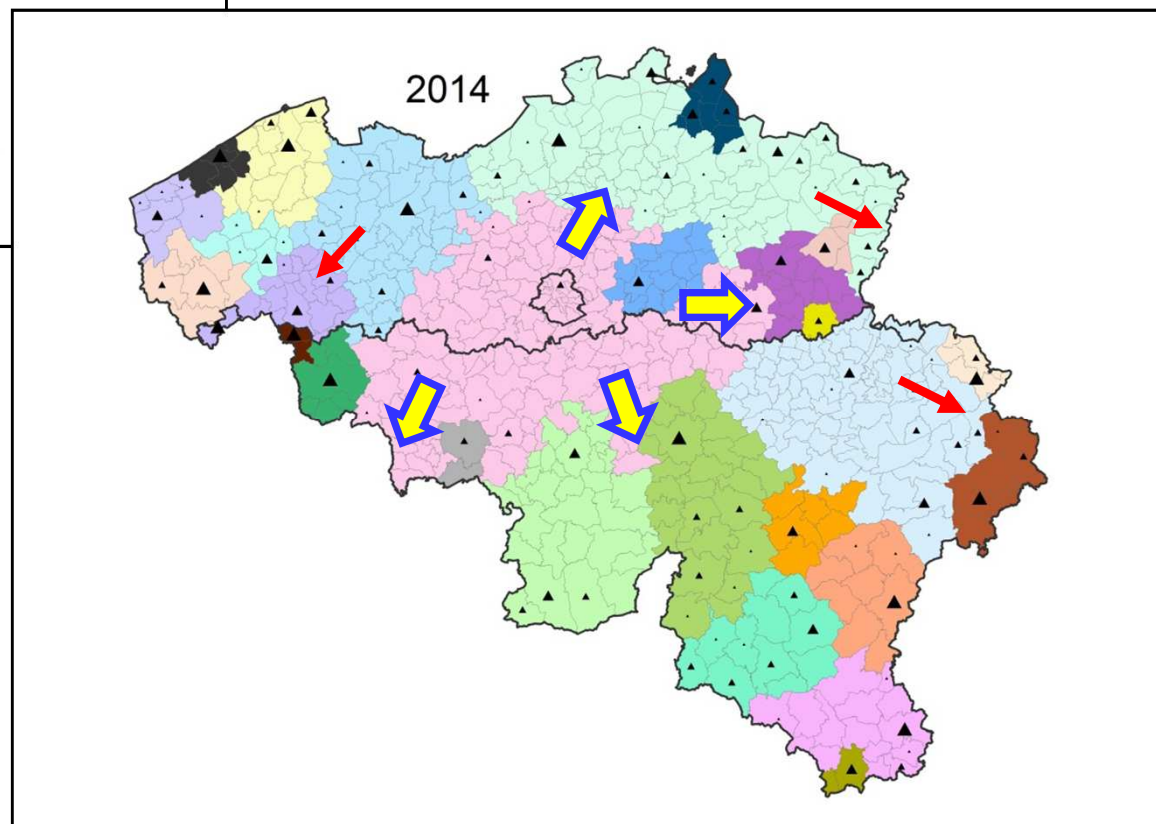
Pourquoi cet avantage aux grandes régions urbaines ?
Économie de la connaissance ⇒ Les secteurs en développement nécessitent de hautes qualifications



Aires d'influence des pôles d'emploi sur la base des flux internes à la Belgique

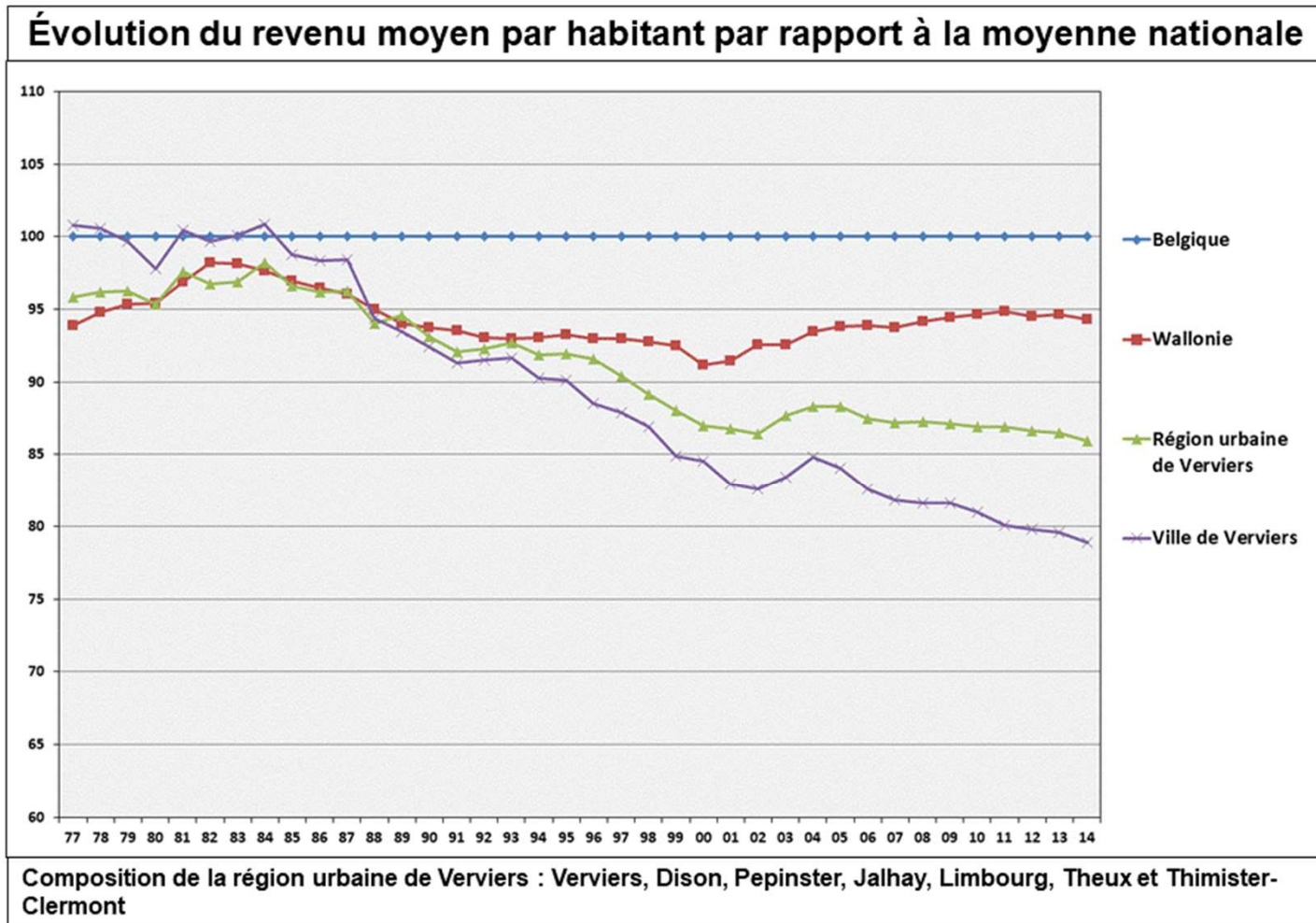


Source : J.-M. Lambotte et B. Bianchet, 2016, p. 26.



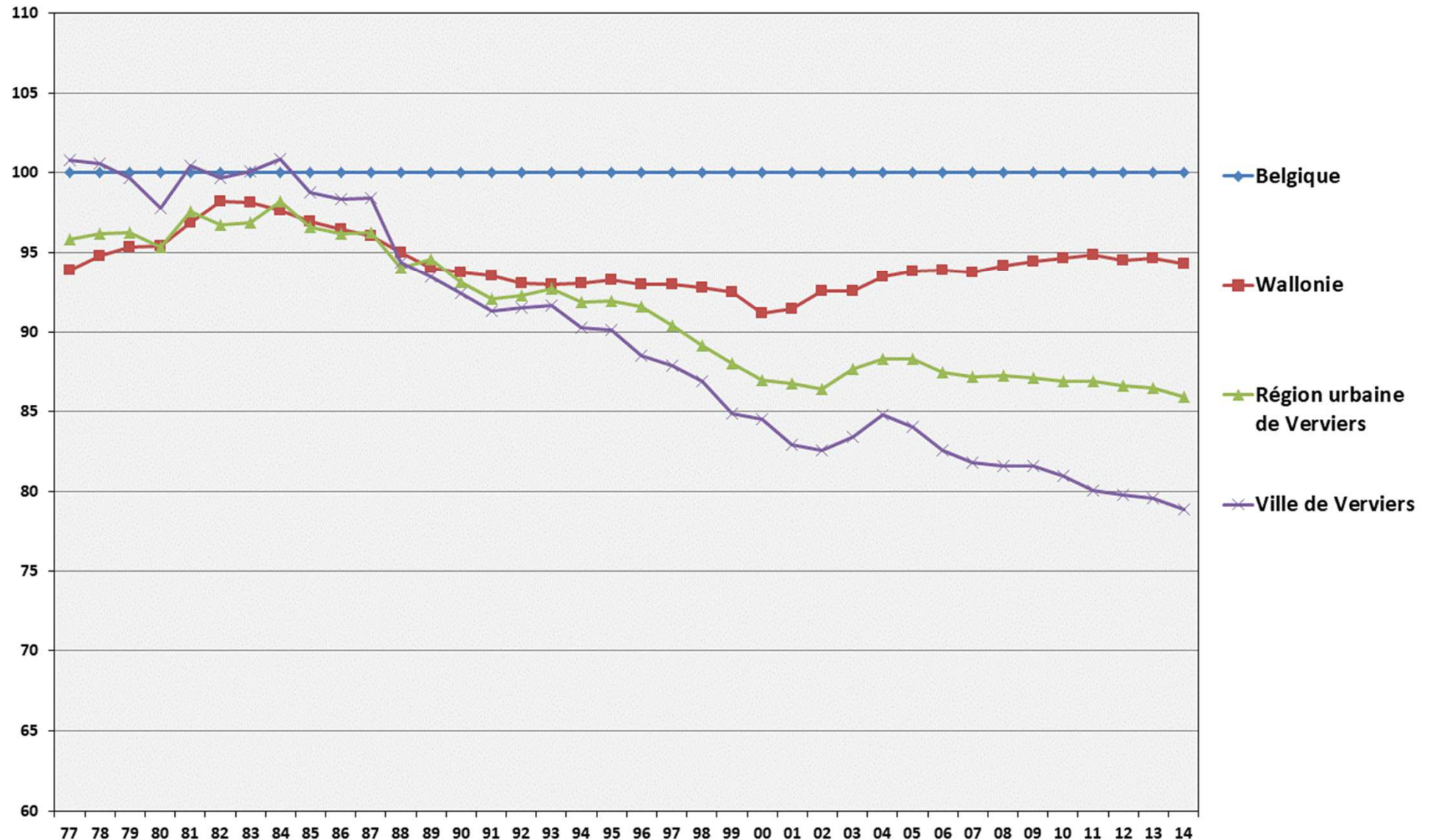
1. Deux grands défis

L'impact de la métropolisation et de l'étalement urbain sur les revenus à Verviers



Source : statistique fiscale des revenus établie sur la base des déclarations de l'impôt sur les personnes physiques

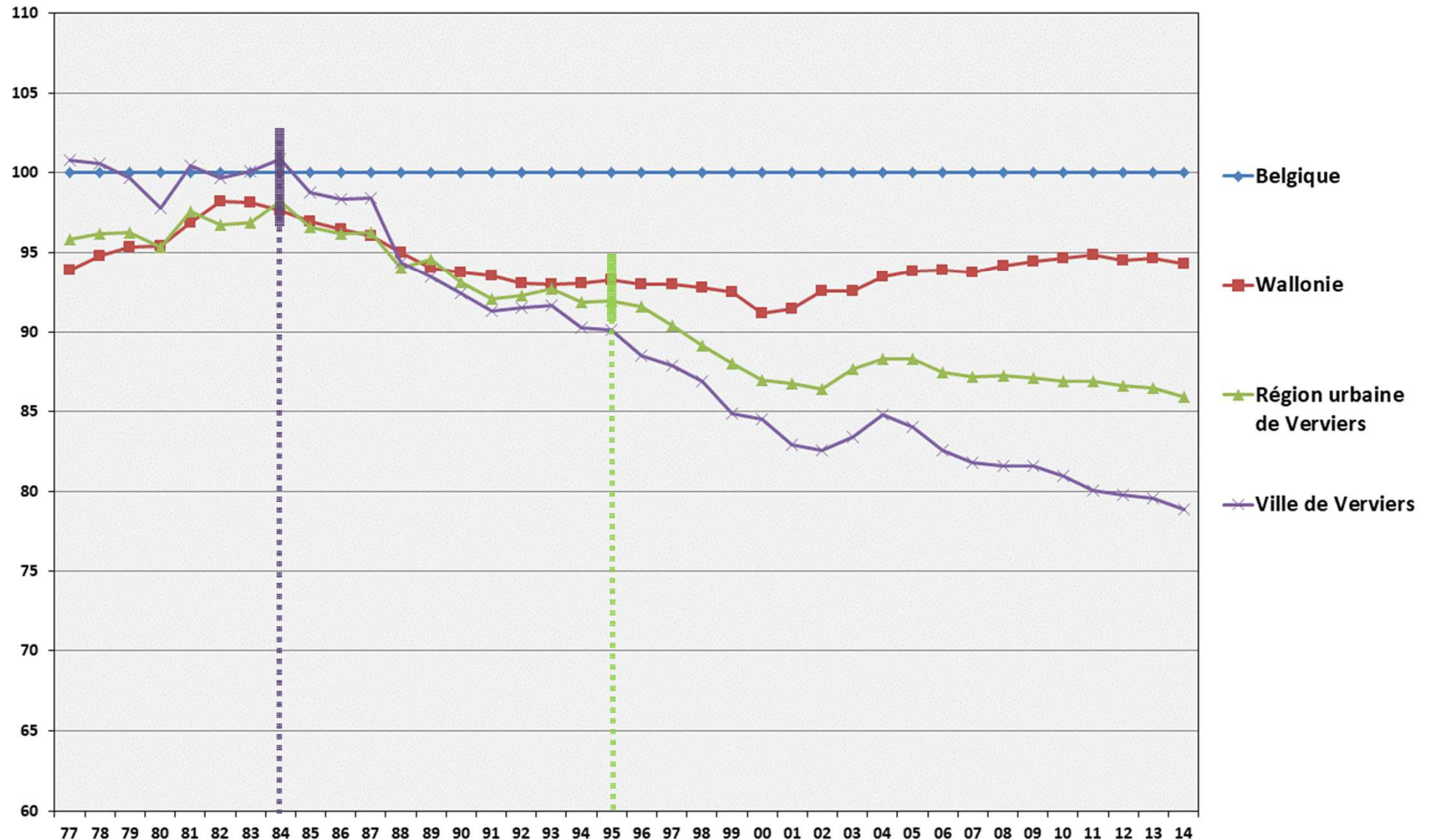
Évolution du revenu moyen par habitant par rapport à la moyenne nationale



Composition de la région urbaine de Verviers : Verviers, Dison, Pepinster, Jalhay, Limbourg, Theux et Thimister-Clermont

Source : statistique fiscale des revenus établie sur la base des déclarations de l'impôt sur les personnes physiques

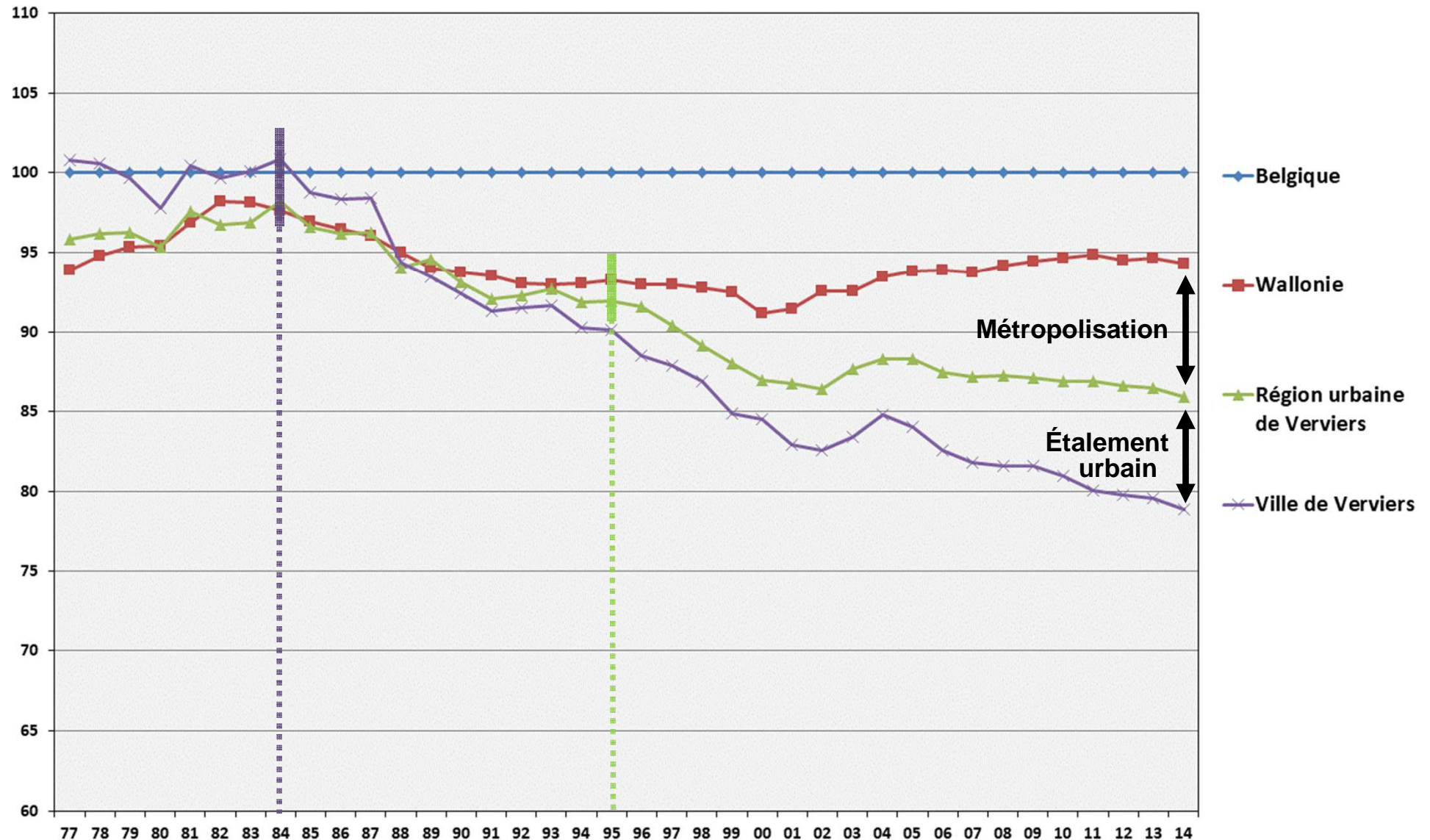
Évolution du revenu moyen par habitant par rapport à la moyenne nationale



Composition de la région urbaine de Verviers : Verviers, Dison, Pepinster, Jalhay, Limbourg, Theux et Thimister-Clermont

Source : statistique fiscale des revenus établie sur la base des déclarations de l'impôt sur les personnes physiques

Évolution du revenu moyen par habitant par rapport à la moyenne nationale



Composition de la région urbaine de Verviers : Verviers, Dison, Pepinster, Jalhay, Limbourg, Theux et Thimister-Clermont

Source : statistique fiscale des revenus établie sur la base des déclarations de l'impôt sur les personnes physiques

Introduction

Structure de l'intervention

1. Deux grands défis territoriaux

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

1.2. Le développement des villes moyennes

2. Convergence aménagement-développement

2.1. L'aménagement du territoire

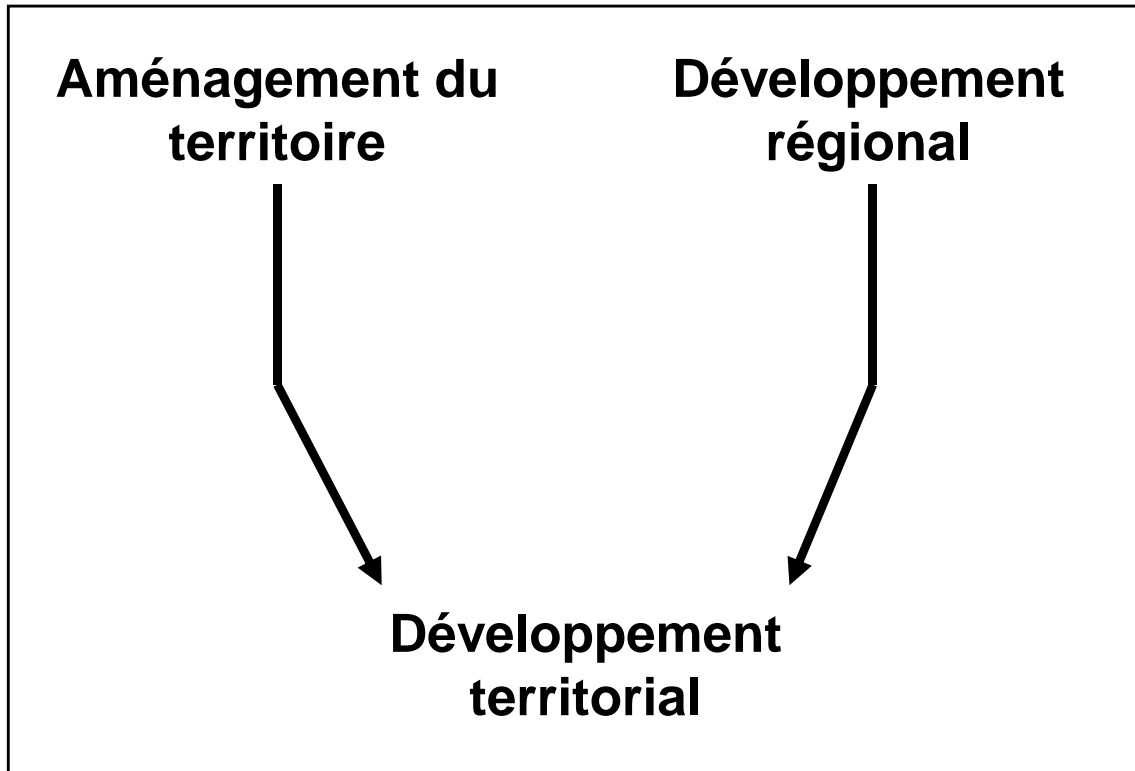
2.2. Le développement régional

3. En conclusion et en perspective

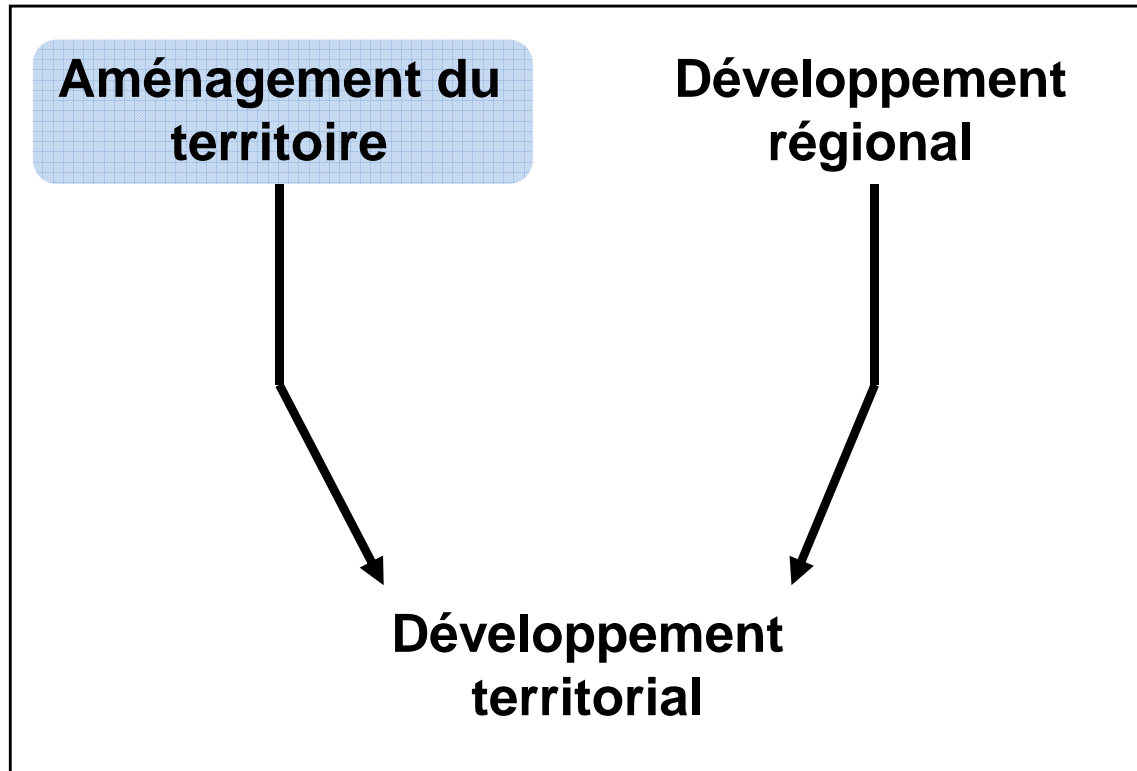
3.1. En conclusion

3.2. En perspective

2. Convergence aménagement-développement



2. Convergence aménagement-développement



2.1. L'aménagement du territoire

Une conception prédominante qui oublie l'essentiel : la contribution au bien-être collectif !

Le Conseil d'Etat critique l'amnistie des infractions urbanistiques en Wallonie

■ Le CoDT doit entrer en vigueur le 1^{er} juin, la majorité (PS-CDH) modifie déjà le texte, dénonce le député Henry (Ecolo)

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

L'aménagement du territoire en Wallonie est sur la table des réformes qu'il convient de mener rapidement, depuis la législature précédente. Lorsqu'il parvint à faire voter son CoDT (code de développement territorial) qui doit remplacer le Cwvatupe, juste avant les élections de 2014, le toujours ministre (Ecolo), Philippe Henry, n'est pas mécontent.

C'était sans compter sur l'éviction d'Ecolo de la majorité wallonne par le PS et le CDH après les élections et la volonté affichée par son successeur, Carlo Di Antonio (CDH), de revoir le travail accompli. Il annonce la suspension du CoDT le temps de le toilettier. A l'époque, il parle d'un délai court. Un délai court qui durera finalement... deux ans puisque c'est seulement en juillet 2016 que le texte est voté. En octobre de la même année, le gouvernement wallon s'attaque aux arrêtés d'exécution et la date du 1^{er} juin 2017 est enfin annoncée pour l'entrée en vigueur du nouveau code.

Philippe Henry
Député wallon (Ecolo)

Un problème avec le droit européen

Sur l'amnistie des infractions urbanistiques, la modification du texte voté en juillet dernier porte essentiellement sur la date des infractions amnisties. "Dans le texte précédent, il était question d'organiser une amnistie générale sur les infractions commises avant 1962. Dans le texte que nous examinons demain, il est désormais question d'octroyer cette amnistie pour les infractions commises avant le 1^{er} mars 1998. Pourquoi ? On n'en sait rien. La date de 1962 était logique car c'est cette année-là qu'est entrée en vigueur la première loi nationale sur l'aménagement du territoire." Nous avons interrogé l'un des signataires de la proposition, le CDH Dimitri Foray. "1998 correspond à la date d'entrée en vigueur du Cwvatupe, le code précédent. A un moment on s'est dit que le temps avait passé et que la période infractionsnelle pouvait être considérée comme étant écoulée. Et puis on a vu, du côté des notaires, si on conservait cette date, cela pouvait poser problème et entraîner des régularisations lourdes pour certains dossiers", explique le député socialiste.

Une explication qui ne convainc manifestement pas le Conseil d'Etat qui, dans son avis, estime que cette disposition peut poser un problème constitutionnel (en matière d'égalité et de non-discrimination) mais aussi une contradiction avec le droit européen en la matière.

Philippe Henry s'inquiète parce qu'il "n'est pas convaincu que ces modifications soient appropriées. Les députés signataires connaissent-ils quelqu'un qui avait besoin que la date de l'amnistie totale soit déplacée ? Ce ne serait pas étonnant." Et puis, pour le député, on n'aura jamais le temps de voter ces modifications avant l'entrée en vigueur du CoDT ancienne moulture : "Qu'est-ce qui se passera le 1^{er} juin si elles ne sont pas entrées en vigueur ? La situation ne sera pas claire." Une inquiétude que ne partage pas Dimitri Foray qui avance que "techniquement, nous avons la possibilité de le faire".

Stéphane Tassin

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

Source : La Libre Belgique, 5 mai 2017.

2.1. L'aménagement du territoire

Une conception prédominante qui oublie l'essentiel : la contribution au bien-être collectif !

Le Conseil d'Etat critique l'amnistie des infractions urbanistiques en Wallonie

■ Le CoDT doit entrer en vigueur le 1^{er} juin, la majorité (PS-CDH) modifie déjà le texte, dénonce le député Henry (Ecolo)

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

1^{er} mars 1998. Pourquoi ? On n'en sait rien. La date de 1962 était logique car c'est cette année-là qu'est entrée en vigueur la première loi nationale sur l'aménagement du territoire. Nous avons interrogé l'un des signataires de la proposition, le CDH Dimitri Fontana. "1998 correspond à la date d'entrée en vigueur du statut, le code précédent. A un moment on s'est dit que le temps avait passé et que la période infractionnelle pouvait être considérée comme étant écoulée. Et puis on a vu, du côté des notaires, si on conservait cette date, cela pouvait poser problème et entraîner des régularisations lourdes pour certains dossiers", explique le député walloniste.

Une explication qui ne convainc manifestement pas le Conseil d'Etat qui, dans son avis, juge cette disposition peut poser un problème constitutionnel (en matière d'égalité et de non-discrimination) mais aussi une contradiction avec le droit européen en la matière.

Philippe Henry s'inquiète parce qu'il "n'est pas convaincu que ces modifications soient appropriées. Les députés signataires connaissent-ils quelqu'un qui avait besoin que la date de l'amnistie totale soit déplacée ? Ce ne serait pas étonnant." Et puis, pour le député, on n'aura jamais le temps de voter ces modifications avant l'entrée en vigueur du CoDT ancienne mouture : "Qu'est-ce qui se passera le 1^{er} juin si elles ne sont pas entrées en vigueur ? La situation ne sera pas claire." Une inquiétude que ne partage pas Dimitri Fontana qui avance que "techniquement, nous avons la possibilité de le faire". Stéphane Tassin

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

Source : La Libre Belgique, 5 mai 2017.



L'aménagement du territoire touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui sort de chez elle ou de chez lui !

2.1. L'aménagement du territoire

Une conception prédominante qui oublie l'essentiel : la contribution au bien-être collectif !

Le Conseil d'Etat critique l'amnistie des infractions urbanistiques en Wallonie

Le CoDT doit entrer en vigueur le 1^{er} juin, la majorité (PS-CDH) modifie déjà le texte, dénonce le député Henry (Ecolo)

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

L'aménagement du territoire en Wallonie est sur la table des réformes qu'il convient de mener rapidement, depuis la législature précédente. Lorsqu'il parvint à faire voter son CoDT (code de développement territorial) qui doit remplacer le Cvatupie, juste avant les élections de 2014, le toujours ministre (Ecolo), Philippe Henry, n'est pas mécontent.

C'était sans compter sur l'éviction d'Ecolo de la majorité wallonne par le PS et le CDH après les élections et la volonté affichée par son successeur, Carlo Di Antonio (CDH), de revoir le travail accompli. Il annonce la suspension du CoDT le temps de le tilter. A l'époque, il parle d'un délai court.

Un délai court qui durera finalement... deux ans puisque c'est seulement en juillet 2016 que le texte est voté. En octobre de la même année, le gouvernement wallon s'attaque aux arrêtés d'exécution et la date du 1^{er} juin 2017 est enfin annoncée pour l'entrée en vigueur du nouveau code.



Philippe Henry
Député wallon (Ecolo)

Un problème avec le droit européen essentiellement sur la date des infractions amnisties. "Dans le texte précédent, il était question d'organiser une amnistie générale sur les infractions commises avant 1962. Dans le texte que nous examinons demain, il est désormais question d'octroyer cette amnistie pour les infractions commises avant le

1^{er} mars 1998. Pourquoi ? On n'en sait rien. La date de 1962 était logique car c'est cette année-là qu'est entrée en vigueur la première loi nationale sur l'aménagement du territoire." Nous avons interrogé l'un des signataires de la proposition, le CDH Dimitri Foray. "1998 correspond à la date d'entrée en vigueur du nouveau code précédent. A un moment on s'est dit que le temps avait passé et que la période infractionnelle pouvait être considérée comme étant écoulée. Et puis on a vu, du côté des notaires, si on conservait cette date, cela pouvait poser problème et entraîner des régularisations pour certains dossiers", explique le député walloniste.

Une explication qui ne convainc manifestement pas le Conseil d'Etat qui, dans son avis, considère cette disposition peut poser un problème constitutionnel (en matière d'égalité et de non-discrimination) mais aussi une contradiction avec le droit européen en la matière.

Philippe Henry s'inquiète parce qu'il "n'est pas convaincu que ces modifications soient appropriées. Les députés signataires connaissent-ils quelqu'un qui avait besoin que la date de l'amnistie totale soit déplacée ? Ce ne serait pas étonnant." Et puis, pour le député, on n'aura jamais le temps de voter ces modifications avant l'entrée en vigueur du CoDT ancienne mouture : "Qu'est-ce qui se passera le 1^{er} juin si elles ne sont pas entrées en vigueur ? La situation ne sera pas claire." Une inquiétude que ne partage pas Dimitri Foray qui avance que "techniquement, nous avons la possibilité de le faire".

1^{er} mars 1998. Pourquoi ? On n'en sait rien. La date de 1962 était logique car c'est cette année-là qu'est entrée en vigueur la première loi nationale sur l'aménagement du territoire." Nous avons interrogé l'un des signataires de la proposition, le CDH Dimitri Foray. "1998 correspond à la date d'entrée en vigueur du nouveau code précédent. A un moment on s'est dit que le temps avait passé et que la période infractionnelle pouvait être considérée comme étant écoulée. Et puis on a vu, du côté des notaires, si on conservait cette date, cela pouvait poser problème et entraîner des régularisations pour certains dossiers", explique le député walloniste.

Une explication qui ne convainc manifestement pas le Conseil d'Etat qui, dans son avis, considère cette disposition peut poser un problème constitutionnel (en matière d'égalité et de non-discrimination) mais aussi une contradiction avec le droit européen en la matière.

Philippe Henry s'inquiète parce qu'il "n'est pas convaincu que ces modifications soient appropriées. Les députés signataires connaissent-ils quelqu'un qui avait besoin que la date de l'amnistie totale soit déplacée ? Ce ne serait pas étonnant." Et puis, pour le député, on n'aura jamais le temps de voter ces modifications avant l'entrée en vigueur du CoDT ancienne mouture : "Qu'est-ce qui se passera le 1^{er} juin si elles ne sont pas entrées en vigueur ? La situation ne sera pas claire." Une inquiétude que ne partage pas Dimitri Foray qui avance que "techniquement, nous avons la possibilité de le faire".

Stéphane Tassin

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

Source : La Libre Belgique, 5 mai 2017.



L'aménagement du territoire touche chaque Wallonne et chaque Wallon bloqué dans la congestion !

2.1. L'aménagement du territoire

Une conception prédominante qui oublie l'essentiel : la contribution au bien-être collectif !

Le Conseil d'Etat critique l'amnésie des infractions urbanistiques en Wallonie

Le CoDT doit entrer en vigueur le 1^{er} juin, la majorité (PS-CDH) modifie déjà le texte, dénonce le député Henry (Ecolo)

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

L'aménagement du territoire en Wallonie est sur la table des réformes qu'il convient de mener rapidement, depuis la législature précédente. Lorsqu'il parvint à faire voter son CoDT (code de développement territorial) qui doit remplacer le Cvatupe, juste avant les élections de 2014, le toujours ministre (Ecolo), Philippe Henry, n'est pas mécontent.

C'était sans compter sur l'éviction d'Ecolo de la majorité wallonne par le PS et le CDH après les élections et la volonté affichée par son successeur, Carlo Di Antonio (CDH), de revoir le travail accompli. Il annonce la suspension du CoDT le temps de le tabletter. A l'époque, il parle d'un délai court. Un délai court qui durera finalement... deux ans puisque c'est seulement en juillet 2016 que le texte est voté. En octobre de la même année, le gouvernement wallon s'attaque aux arrêtés d'exécution et la date du 1^{er} juin 2017 est enfin annoncée pour l'entrée en vigueur du nouveau code.

Sur l'amnésie des infractions urbanistiques, la modification du texte voté en juillet dernier porte essentiellement sur la date des infractions amnisties. "Dans le texte précédent, il était question d'organiser une amnésie générale sur les infractions commises avant 1962. Dans le texte que nous examinons demain, il est désormais question d'octroyer cette amnésie pour les infractions commises avant le 1^{er} mars 1998. Pourquoi ? On n'en sait rien. La date de 1962 était logique car c'est cette année-là qu'est entrée en vigueur la première loi nationale sur l'aménagement du territoire." Nous avons interrogé l'un des signataires de la proposition, le CDH Dimitri Fontana. "1998 correspond à la date d'entrée en vigueur du Cvatupe, le code précédent. A un moment on s'est dit que le temps avait passé et que la période infractionnelle pouvait être considérée comme étant écoulée. Et puis on a vu, du côté des notaires, si on conservait cette date, cela pouvait poser problème et entraîner des régularisations pour certains dossiers", explique le député socialiste.

Une explication qui ne convainc manifestement pas le Conseil d'Etat qui, dans son avis, considère cette disposition peut poser un problème constitutionnel (en matière d'égalité et de non-discrimination) mais aussi une contradiction avec le droit européen en la matière.

Philippe Henry s'inquiète parce qu'il "n'est pas convaincu que ces modifications soient appropriées. Les députés signataires connaissent-ils quelqu'un qui avait besoin que la date de l'amnésie totale soit déplacée ? Ce ne serait pas étonnant." Et puis, pour le député, on n'aura jamais le temps de voter ces modifications avant l'entrée en vigueur du CoDT ancienne mouture : "Qu'est-ce qui se passera le 1^{er} juin si elles ne sont pas entrées en vigueur ? La situation ne sera pas claire." Une inquiétude que ne partage pas Dimitri Fontana qui avance que "techniquement, nous avons la possibilité de le faire".

Stéphane Tassin

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

Source : La Libre Belgique, 5 mai 2017.

VOTRE FACTURE EN DÉTAIL

Adresse de consommation : Rue de la République n° 41000 - 1000 - 1000
N° d'installation : 1000901795

Compteur	Ancien index	Nouvel index	Consommation	Relevé par
509252-4	30.04.2014 : 917 m ³	28.04.2015 : 987 m ³	70 m ³	par le client

Distribution	HTVA	TVA	TOTAL
Redevance			
du 01.01.2015 au 31.12.2015	365 jours x 52,4000 €/an	52,40	6,00%
Régularisation: redevance du 01.01.2014 au 31.12.2014		0,57	6,00%
Consommation			
Tranche de 1 à 30 m³			
du 30.04.2014 au 23.09.2014	12 m ³ x 1,2573 €/m ³	15,09	6,00%
du 24.09.2014 au 28.04.2015	18 m ³ x 1,3100 €/m ³	23,58	6,00%
Tranche de 31 à 5000 m³			
du 30.04.2014 au 23.09.2014	16 m ³ x 2,5146 €/m ³	40,23	6,00%
du 24.09.2014 au 28.04.2015	24 m ³ x 2,5200 €/m ³	62,88	6,00%
		194,75 €	
Assainissement			
Redevance			
du 01.01.2015 au 31.12.2015	365 jours x 58,0500 €/an	58,05	6,00%
Consommation			
Tranche de 1 à 30 m³			
du 01.01.2015 au 31.12.2015	inclu dans la redevance		
Tranche supérieure à 30 m³			
du 30.04.2014 au 31.12.2014	27 m ³ x 1,7450 €/m ³	47,12	6,00%
du 01.01.2015 au 28.04.2015	13 m ³ x 1,9350 €/m ³	25,16	6,00%
		130,33 €	
Fonds Social de l'Eau			
du 30.04.2014 au 31.12.2014	47 m ³ x 0,0125 €/m ³	0,59	6,00%
du 01.01.2015 au 28.04.2015	23 m ³ x 0,0250 €/m ³	0,58	6,00%
		1,17 €	

Prochains acomptes

Montant HTVA: 326,25 €
Acomptes échus HTVA: -177,00 €
Total HTVA: 149,25 €
TVA: 8,96 €
Total TVAC: 158,21 €

14.09.2015 | 15.12.2015 | 15.03.2016

L'aménagement du territoire touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui paie sa facture d'eau

2.1. L'aménagement du territoire

Une conception prédominante qui oublie l'essentiel : la contribution au bien-être collectif !

Le Conseil d'Etat critique l'amnistie des infractions urbanistiques en Wallonie

■ Le CoDT doit entrer en vigueur le 1^{er} juin, la majorité (PS-CDH) modifie déjà le texte, dénonce le député Henry (Ecolo)

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

1^{er} mars 1998. Pourquoi ? On n'en sait rien. La date de 1962 était logique car c'est cette année-là qu'est entrée en vigueur la première loi nationale sur l'aménagement du territoire. Nous avons interrogé l'un des signataires de la proposition, le CDH Dimitri Fontana. "1998 correspond à la date d'entrée en vigueur du nouveau code, le code précédent. A un moment on s'est dit que le temps avait passé et que la période infractionnelle pouvait être considérée comme étant écoulée. Et puis on a vu, du côté des notaires, si on conservait cette date, cela pouvait poser problème et entraîner des régularisations nécessaires pour certains dossiers", explique le député walloniste.

Une explication qui ne convainc manifestement pas le Conseil d'Etat qui, dans son avis, estime que cette disposition peut poser un problème constitutionnel (en matière d'égalité et de non-discrimination) mais aussi une contradiction avec le droit européen en la matière.

Philippe Henry s'inquiète parce qu'il "n'est pas convaincu que ces modifications soient appropriées. Les députés signataires commencent à se demander si on avait besoin que la date de l'amnistie totale soit déplacée ? Ce ne serait pas étonnant." Et puis, pour le député, on n'aura jamais le temps de voter ces modifications avant l'entrée en vigueur du CoDT ancienne mouture : "Qu'est-ce qui se passera le 1^{er} juin si elles ne sont pas entrées en vigueur ? La situation ne sera pas claire." Une inquiétude que ne partage pas Dimitri Fontana qui avance que "techniquement, nous avons la possibilité de le faire".

Stéphane Tassin

L'aménagement du territoire n'est pas un sujet marginal. Il touche chaque Wallonne et chaque Wallon qui souhaite faire construire, rénover ou transformer son habitation. Ainsi que les promoteurs immobiliers, les entreprises, les architectes, les communes, etc.

Source : La Libre Belgique, 5 mai 2017.



Pourquoi faire de l'aménagement du territoire ? Pour améliorer les performances collectives des territoires

2.1. L'aménagement du territoire

Les aménageurs ont à contribuer au développement
Conception classique de l'aménagement (1950-1990) : mettre de l'ordre dans la juxtaposition des fonctions



2.1. L'aménagement du territoire

Les aménageurs ont à contribuer au développement

Conception classique de l'aménagement (1950-1990) : mettre de l'ordre dans la juxtaposition des fonctions

Depuis 1990 : montée en puissance du développement durable

L'aménagement doit contribuer aux trois piliers du développement durable : le pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social

Depuis 1990 : montée en puissance de l'enjeu de l'attractivité des territoires

Mondialisation économique : les territoires (les États, les régions, les villes) sont de plus en plus en concurrence pour les investissements et l'attractivité est nécessaire pour être compétitif dans l'économie globalisée

2.1. L'aménagement du territoire

Les aménageurs ont à contribuer au développement

Conception classique de l'aménagement (1950-1990) : mettre de l'ordre dans la juxtaposition des fonctions

Depuis 1990 : montée en puissance du développement durable

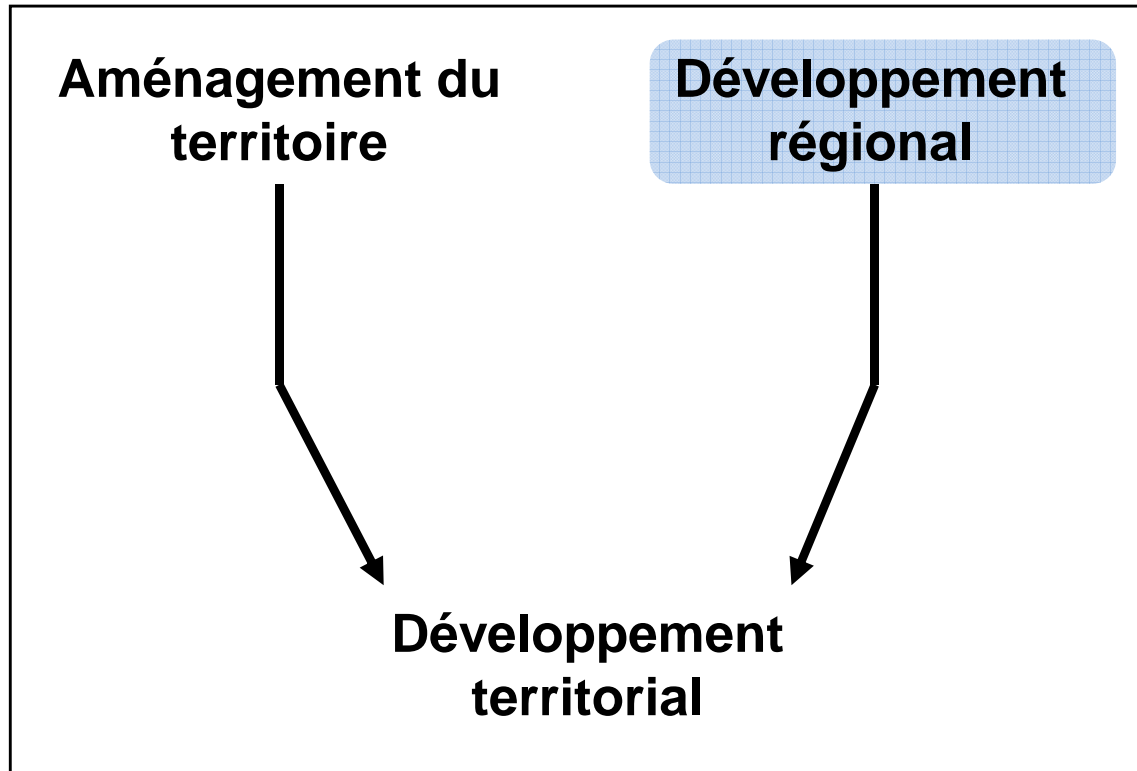
L'aménagement doit contribuer aux trois piliers du développement durable : le pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social

Depuis 1990 : montée en puissance de l'enjeu de l'attractivité des territoires

Mondialisation économique : les territoires (les États, les régions, les villes) sont de plus en plus en concurrence pour les investissements et l'attractivité est nécessaire pour être compétitif dans l'économie globalisée

⇒ L'expression « développement territorial » s'impose progressivement face à l'expression « aménagement du territoire »

2.2. Le développement régional



2.2. Le développement régional

Qu'est-ce que le développement régional ?

Politique publique qui cherche à soutenir le développement économique des régions

Évolution des théories et des pratiques en matière de développement régional

- **Les approches industrialistes (1950-1970)**
- **Le développement local (depuis 1970)**
- **Le développement territorial (depuis 1990)**

2.2. *Le développement régional*

Des approches industrialistes au développement local

- Réaction aux pratiques de développement des pôles de croissance industriels

Cette expression doit être comprise en réaction [...] aux grandes opérations d'aménagement et d'industrialisation qui caractérisaient l'intervention des États modernisateurs de l'après-guerre » (J.-P. Deffontaines et al., 2001, p. 40).

- Mise en évidence des territoires : le territoire est une matrice d'organisation plutôt qu'un simple « réceptacle »

« Le territoire entre désormais dans le jeu économique comme matrice d'organisation et d'interactions sociales, et non plus, d'abord, comme stock ou assemblage de ressources techniques » (P. Veltz, 1996, p. 12).

2.2. Le développement régional

Les grands principes des théories du développement local (depuis 1970)

- **Mise en évidence des liens entre acteurs et des réseaux dans la vie des entreprises**
- **Les territoires sont très variés ⇒ Il n'y a pas une « recette » pour le développement**
- **Le développement local est lié à la pratique de la prospective territoriale**
 1. **Diagnostic en termes de forces et de faiblesses de la région**
 2. **Audit de l'action des opérateurs locaux**
 3. **Définition des objectifs et des priorités : quel(s) futur(s) choisir ?**
- **Application en Wallonie avec les ADL et la multiplication des expériences de prospective**

Les Agences de Développement Local (ADL)

Les Agences de Développement Local stimulent un partenariat dynamique avec les forces vives locales d'une ou de plusieurs communes au service du développement durable



Objectif

Valoriser le potentiel d'un territoire dans une stratégie de développement économique à long terme...

Vous avez un projet d'entreprise commerciale ou touristique ?

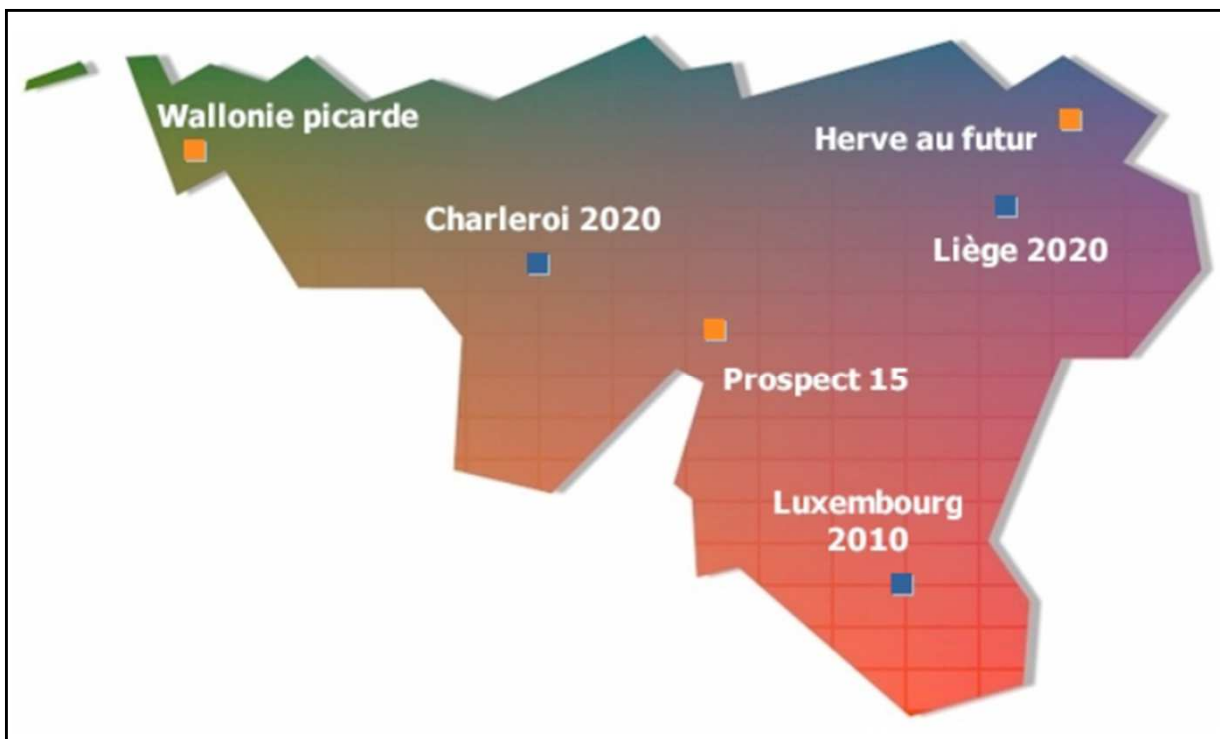
Vous cherchez des partenaires dans votre commune, votre région ?

Vous souhaitez vous intégrer dans un réseau d'entreprises ?

Bienvenue dans une des associations agréées comme ADL par le Service Public de Wallonie.



Source : http://emploi.wallonie.be/Pour_Vous/Associations/ADL.html (consulté en novembre 2015)



Source : <http://www.intelliterwal.net/Experiences.htm> (consulté en juillet 2017)

Présentation

Pays de Herve - Futur est une **démarche d'initiative citoyenne** ayant débuté en 1999 et structurée par la création de l'asbl Pays de Herve - Futur en 2002.

L'objectif de ceux-ci était de stimuler l'ensemble des acteurs du territoire du Pays de Herve (population, pouvoirs publics, acteurs économiques et sociaux, et secteur associatif) afin de promouvoir et élaborer un projet global de développement équilibré et durable du Pays de Herve, en conformité avec les principes définis par le Manifeste «Le Pays de Herve au futur».

Source : http://paysdehervefutur.be/site/index.php?id_surf=&idcat=256&quellePage=999&surf_lang=fr&id_menu=208 (consulté en juillet 2017)

Verviers, Capitale européenne de l'eau



Faire de la Ville de Verviers, qui abrite le siège social de la Société Wallonne des Eaux, une Capitale de l'eau reconnue au niveau Européen.

Description

Création d'une Task Force « Verviers » composée des représentants politiques de la Ville de Verviers, Dison, Pepinster, Limbourg et Theux, des représentants des entreprises et des organisations syndicales, Task Force qui proposera au Gouvernement Wallon les actions prioritaires destinées à relancer l'activité économique des communes concernées.

Verviers, Capitale de l'eau, abrite le siège social et les principaux bureaux administratifs de la Société Wallonne des Eaux.

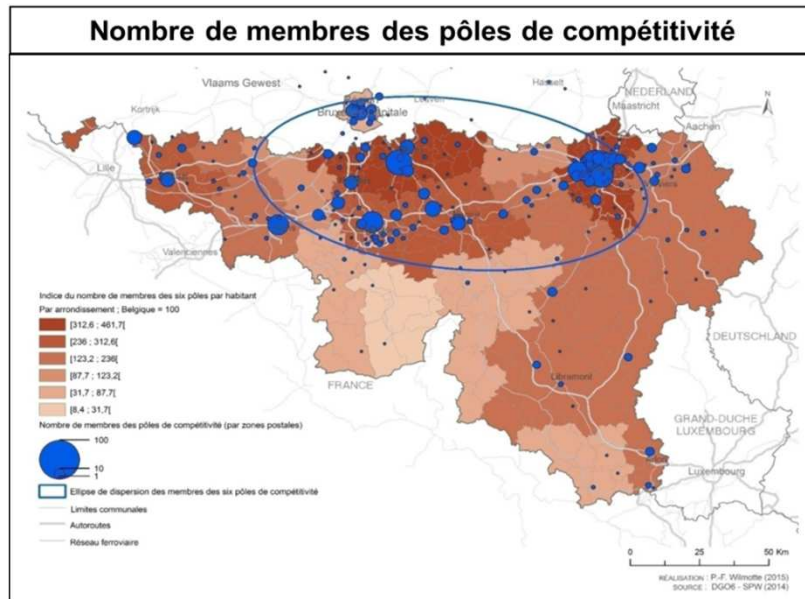
Source : <http://www.gre-liege.be/projets/129071/verviers-capitale-europn-enne-de-l-eau.html> (consulté en juillet 2017)

2.2. Le développement régional

Le développement territorial (depuis 1990)

Le développement territorial complète le développement local

- Mondialisation économique : croissance des échanges et montée en puissance des investissements directs étrangers (IDE)
- Réaction par rapport au volet micro du développement local et mise en avant de l'attractivité
- Évolution du cadre spatiale des politiques : de l'échelle locale (ex. ADL) à l'échelle régionale (ex. pôles de compétitivité)



À quelle échelle faut-il gérer les politiques d'attractivité ?

AWEX
Agence wallonne
à l'Exportation et aux
Investissements
Etrangers
Place Saintelette, 2
1080 Bruxelles
Tél.: +32 2 421 82 11
Fax: +32 2 421 87 87
mail@awex.be

WALLONIA
EXPORT & INVESTMENT

Wallonia.be
ACUEIL COMPÉTITIVITÉ VOTRE IMPLANTATION AVANTAGES ACTUALITÉS CONTACT

Feel inspired

VOUS ÊTES ICI : invest in wallonia

Pourquoi investir en Wallonie ?

3 MM AWAY FROM BRUSSELS

Ils ont choisi la Wallonie
Jean-Claude Bury
Administrateur-Délégué pour Scott Sports

Welcome offices
Des infrastructures permettant aux entreprises de tester le marché européen.
Découvrez nos Welcome offices

Dernières news
14 juillet 2017
La Wallonie au sommet de la logistique
24 juin 2017
Fédération Européenne étend ses capacités de...
Toutes les news

Événements à venir
Pas d'événements futurs trouvés
Tous les événements

Mieux connaître la Wallonie
Economie et le plan Marshall
Les secteurs clés
Se former

Les soutiens à votre projet
Les supports financiers
Votre projet
Démarrer une activité
Nos services

Feel inspired
Wallonia.be

FOIRE AUX QUESTIONS

RESTEZ INFORMÉS
Actualités
Facebook
LinkedIn
Notre newsletter
Twitter

CONTACT
wallonia offices
trouvez votre contact
nous contacter
liste des contacts

Source : <http://www.investinwallonia.be/> (consulté en septembre 2017)

Université
de Liège

Attractivité territoriale : Prospectives pour la métropole liégeoise

Travail de fin d'études présenté par :
Arnaud LAMY

En vue de l'obtention du titre de :
Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire

Promoteur :
J. Teller

Année académique 2016 – 2017

Ne serait-il pas opportun de créer des agences d'attractivité métropolitaine ?

ZICH VESTIGEN ZICH ONTWIKKELEN GROND EN GEBOUWEN ONS GRONDGEBIED NIEUWS

Dunkerque Promotion
ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY

ONZE ONTWIKKELINGSMACHTSCHAAPPIJ

Krijg meteen antwoord
+ 33(0)3 28 22 64 40

WIJ BEGELEIDEN U BIJ DE
**VESTIGING OF ONTWIKKELING
VAN UW BEDRIJF**

Als economische ontwikkelingsmaatschappij
is Dunkerque Promotion de partner bij
uitstek voor uw plannen.

IN HET HART VAN DE DRUKST BEVAREN ZEESTRAAT TER WERELD

“
GETUIGENISSEN
→

You have a project ? Un projet ?

Source : <http://www.dunkerquepromotion.org/nl/> (consulté en août 2017)

Ville de Dunkerque : ± 90'000 hab.

Communauté urbaine de Dunkerque : ± 265'000 hab.

NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT AGENCY

MISSIONS

- To promote and enhance the appeal of the Nantes Saint-Nazaire region, both within France and internationally
- To cultivate economic prospects
- To welcome and support companies, investors and talents across the region
- To promote the region as a destination for professional events

Source : <https://www.nantes-saintnazaire.fr/en#/picturePlaceSlider> (consulté en septembre 2017)

Aire urbaine de Nantes : ± 600'000 hab.

Aire urbaine de Saint-Nazaire : ± 200'000 hab.

Région métropolitaine bi-polaire : ± 800'000 hab.

2.2. Le développement régional

Le développement territorial (depuis 1990)

Le développement territorial complète le développement local

- Réaction par rapport au volet micro du développement local et mise en avant de l'attractivité
- Mondialisation économique : croissance des échanges et montée en puissance des investissements directs étrangers (IDE)
- Évolution du cadre spatiale des politiques : de l'échelle locale (ex. ADL) à l'échelle régionale (ex. pôles de compétitivité)

Mais le développement territorial repose sur les mêmes grands principes que le développement local

- Importance des réseaux et des liens entre acteurs
- Démarche prospective et stratégique pour prendre en compte l'hétérogénéité des territoires

CHAPITRE 1

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Section 1^{ère} Définition et contenu

Art. D.II.2

§1^{er}. Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale.

Volonté dès 2012 de se munir d'un Schéma Provincial de Développement Territorial et d'un Plan Provincial de Mobilité afin de :



- sélectionner des projets supra-communaux qui participent à un aménagement et à un développement durable du territoire
- mettre en cohérence les schémas de développement territorial mis en place par les arrondissements
- de réfléchir collectivement à la régénération du territoire provincial et de communiquer sur les ambitions

Étude sur le Schéma de Développement territorial de la Grande Région

Décembre 2016



A la demande du Ministère du Développement durable et des Infrastructures du Luxembourg, agissant pour le compte des différentes instances du Sommet de la Grande Région, un consortium piloté par l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord (AGAPE) en association avec la MOT, les agences d'urbanisme de Metz (AGURAM) et de Nancy (ADUAN), et l'Université technique de Kaiserslautern, a mené une mission d'appui à la réalisation du Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDT-GR).

Cette mission s'est déroulée de septembre 2015 à novembre 2016.

ADT L'AGENCE.
ATO. COMPRENDRE LA RÉGION
D'AUJOURD'HUI, AMÉLIORER CELLE
DE DEMAIN

brussels 

AGENCE DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ASBL

Introduction

Structure de l'intervention

1. Deux grands défis territoriaux

1.1. La lutte contre l'étalement urbain

1.2. Le développement des villes moyennes

2. Convergence aménagement-développement

2.1. L'aménagement du territoire

2.2. Le développement régional

3. En conclusion et en perspective

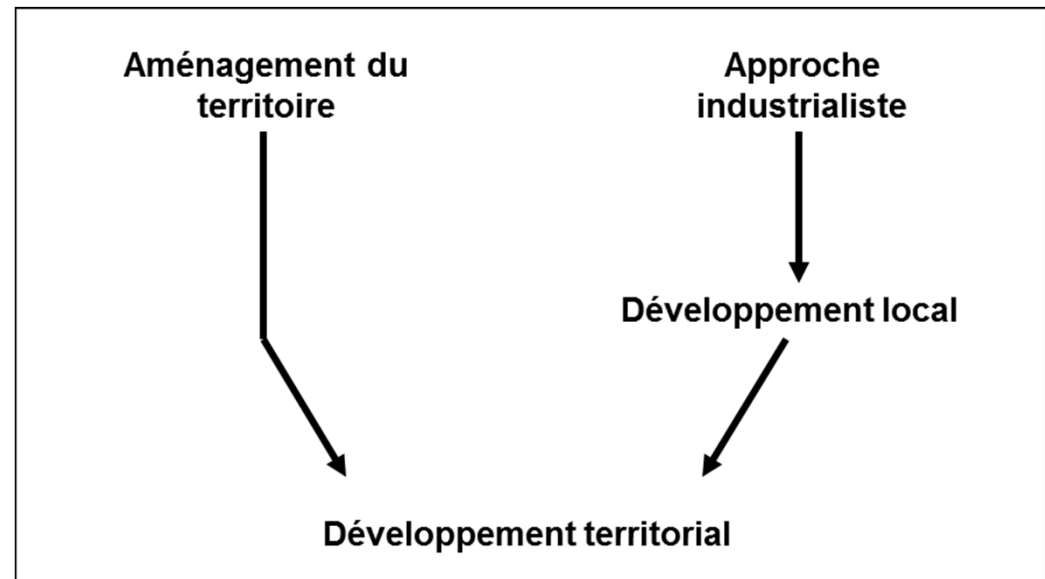
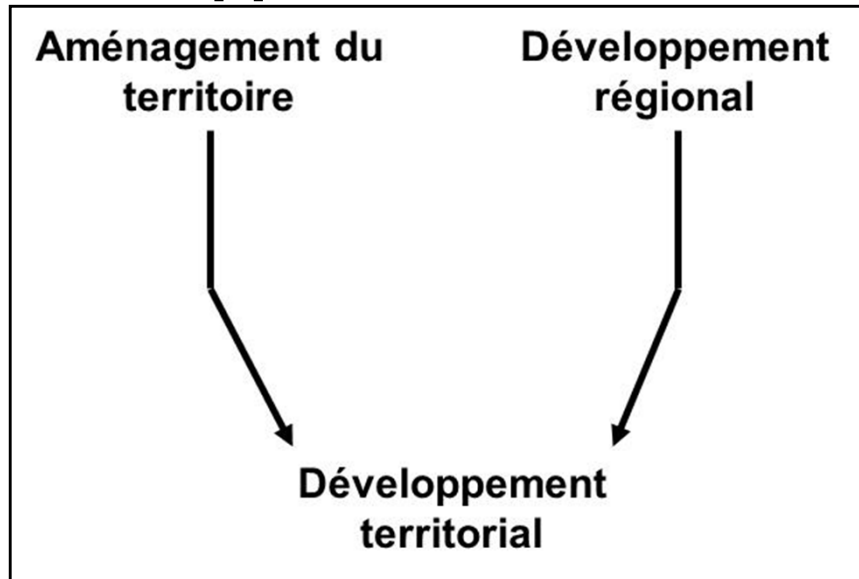
3.1. En conclusion

3.2. En perspective

3.1. En conclusion

Que faut-il entendre par développement territorial ?

Le concept réunit les aménageurs et les économistes du développement

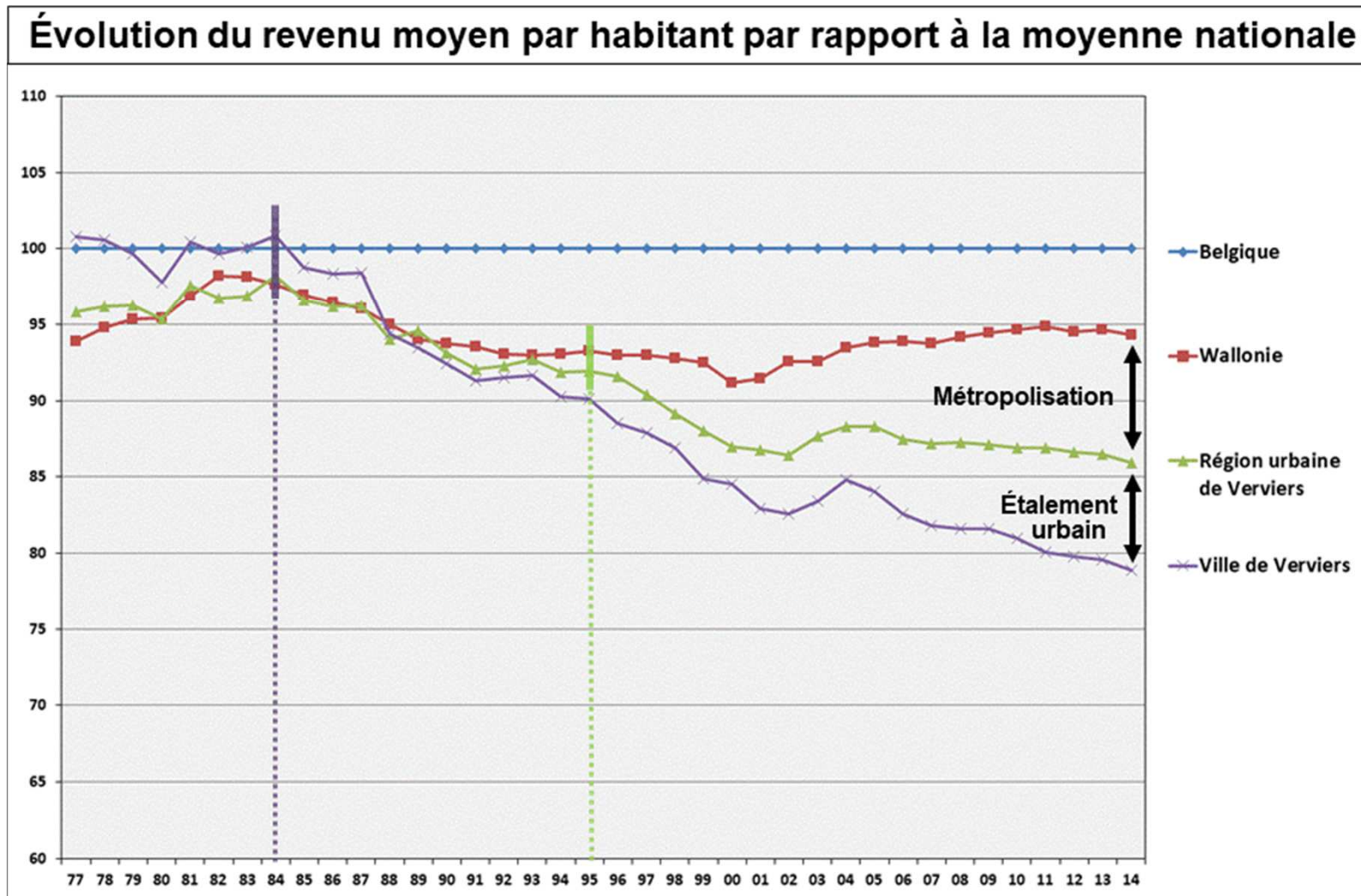


Une tentative de définition

Le développement territorial est une politique publique qui cherche à améliorer la performance des territoires vis-à-vis d'ambitions collectives de développement sur la base d'un projet établi grâce à la maîtrise de l'information territoriale et par la coordination des acteurs et des politiques.

3.1. En conclusion

Quel projet commun et quelle coordination face à la métropolisation et face à l'étalement urbain ?



3.2. *En perspective*

Agenda des interventions

23/10/17 : S. SCHMITZ, *Le tourisme comme vecteur de développement territorial*

06/11/17 : J. TELLER, *L'eau en ville : un matériau pour les urbanistes*

13/11/17 : J.-M. HALLEUX et J.-M. LAMBOTTE, *La politique des parcs d'activités : les « zonings » font-ils encore le développement ?*

27/11/17 : E. SERUSIAUX et S. HENDRICKX, *Comment prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les politiques de développement territorial ?*

04/12/17 : M. MARTINIELLO, *L'inter-culturalité et le développement territorial à Verviers : entre polarisation et intégration*

18/12/17 : G. DEVILLET, J.-P. DONNAY et J. TELLER, *Ébauche de master plan de la vallée de la Vesdre par les étudiants de l'ULiège*

08/01/18 : G. DEVILLET, *Les enjeux du redéploiement commercial de Verviers*

15/01/18 : R. OCCHIUTO, *Le défi du Paysage face aux mutations territoriales : la Vesdre comme vecteur de transformation vers demain*

22/01/18 : P. DEMOLIN, *Verviers, dessiner un pôle de développements urbain et territorial*

3.2. *En perspective*

Agenda des interventions

23/10/17 : S. SCHMITZ, *Le tourisme comme vecteur de développement territorial*

06/11/17 : J. TELLER, *L'eau en ville : un matériau pour les urbanistes*

13/11/17 : J.-M. HALLEUX et J.-M. LAMBOTTE, *La politique des parcs d'activités : les « zonings » font-ils encore le développement ?*

27/11/17 : E. SERUSIAUX et S. HENDRICKX, *Comment prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les politiques de développement territorial ?*

04/12/17 : M. MARTINIELLO, *L'inter-culturalité et le développement territorial à Verviers : entre polarisation et intégration*

18/12/17 : G. DEVILLET, J.-P. DONNAY et J. TELLER, *Ébauche de master plan de la vallée de la Vesdre par les étudiants de l'ULiège*

08/01/18 : G. DEVILLET, *Les enjeux du redéploiement commercial de Verviers*

15/01/18 : R. OCCHIUTO, *Le défi du Paysage face aux mutations territoriales : la Vesdre comme vecteur de transformation vers demain*

22/01/18 : P. DEMOLIN, *Verviers, dessiner un pôle de développements urbain et territorial*

⇒ Les rôles du tourisme, des parcs d'activité et du commerce de détail dans l'attractivité et le développement économique

3.2. En perspective

Agenda des interventions

23/10/17 : S. SCHMITZ, *Le tourisme comme vecteur de développement territorial*

06/11/17 : J. TELLER, *L'eau en ville : un matériau pour les urbanistes*

13/11/17 : J.-M. HALLEUX et J.-M. LAMBOTTE, *La politique des parcs d'activités : les « zonings » font-ils encore le développement ?*

27/11/17 : E. SERUSIAUX et S. HENDRICKX, *Comment prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les politiques de développement territorial ?*

04/12/17 : M. MARTINIELLO, *L'inter-culturalité et le développement territorial à Verviers : entre polarisation et intégration*

18/12/17 : G. DEVILLET, J.-P. DONNAY et J. TELLER, *Ébauche de master plan de la vallée de la Vesdre par les étudiants de l'ULiège*

08/01/18 : G. DEVILLET, *Les enjeux du redéploiement commercial de Verviers*

15/01/18 : R. OCCHIUTO, *Le défi du Paysage face aux mutations territoriales : la Vesdre comme vecteur de transformation vers demain*

22/01/18 : P. DEMOLIN, *Verviers, dessiner un pôle de développements urbain et territorial*

⇒ **Le rôle de l'urbanisme sur la qualité du cadre de vie en lien avec le projet territorial « Verviers capitale wallonne de l'eau »**

3.2. *En perspective*

Agenda des interventions

23/10/17 : S. SCHMITZ, *Le tourisme comme vecteur de développement territorial*

06/11/17 : J. TELLER, *L'eau en ville : un matériau pour les urbanistes*

13/11/17 : J.-M. HALLEUX et J.-M. LAMBOTTE, *La politique des parcs d'activités : les « zonings » font-ils encore le développement ?*

27/11/17 : E. SERUSIAUX et S. HENDRICKX, *Comment prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les politiques de développement territorial ?*

04/12/17 : M. MARTINIELLO, *L'inter-culturalité et le développement territorial à Verviers : entre polarisation et intégration*

18/12/17 : G. DEVILLET, J.-P. DONNAY et J. TELLER, *Ébauche de master plan de la vallée de la Vesdre par les étudiants de l'ULiège*

08/01/18 : G. DEVILLET, *Les enjeux du redéploiement commercial de Verviers*

15/01/18 : R. OCCHIUTO, *Le défi du Paysage face aux mutations territoriales : la Vesdre comme vecteur de transformation vers demain*

22/01/18 : P. DEMOLIN, *Verviers, dessiner un pôle de développements urbain et territorial*

⇒ **Ambitions collectives en matières de biodiversité et d'inclusion sociale**

3.2. *En perspective*

Agenda des interventions

23/10/17 : S. SCHMITZ, *Le tourisme comme vecteur de développement territorial*

06/11/17 : J. TELLER, *L'eau en ville : un matériau pour les urbanistes*

13/11/17 : J.-M. HALLEUX et J.-M. LAMBOTTE, *La politique des parcs d'activités : les « zonings » font-ils encore le développement ?*

27/11/17 : E. SERUSIAUX et S. HENDRICKX, *Comment prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les politiques de développement territorial ?*

04/12/17 : M. MARTINIELLO, *L'inter-culturalité et le développement territorial à Verviers : entre polarisation et intégration*

18/12/17 : G. DEVILLET, J.-P. DONNAY et J. TELLER, *Ébauche de master plan de la vallée de la Vesdre par les étudiants de l'ULiège*

08/01/18 : G. DEVILLET, *Les enjeux du redéploiement commercial de Verviers*

15/01/18 : R. OCCHIUTO, *Le défi du Paysage face aux mutations territoriales : la Vesdre comme vecteur de transformation vers demain*

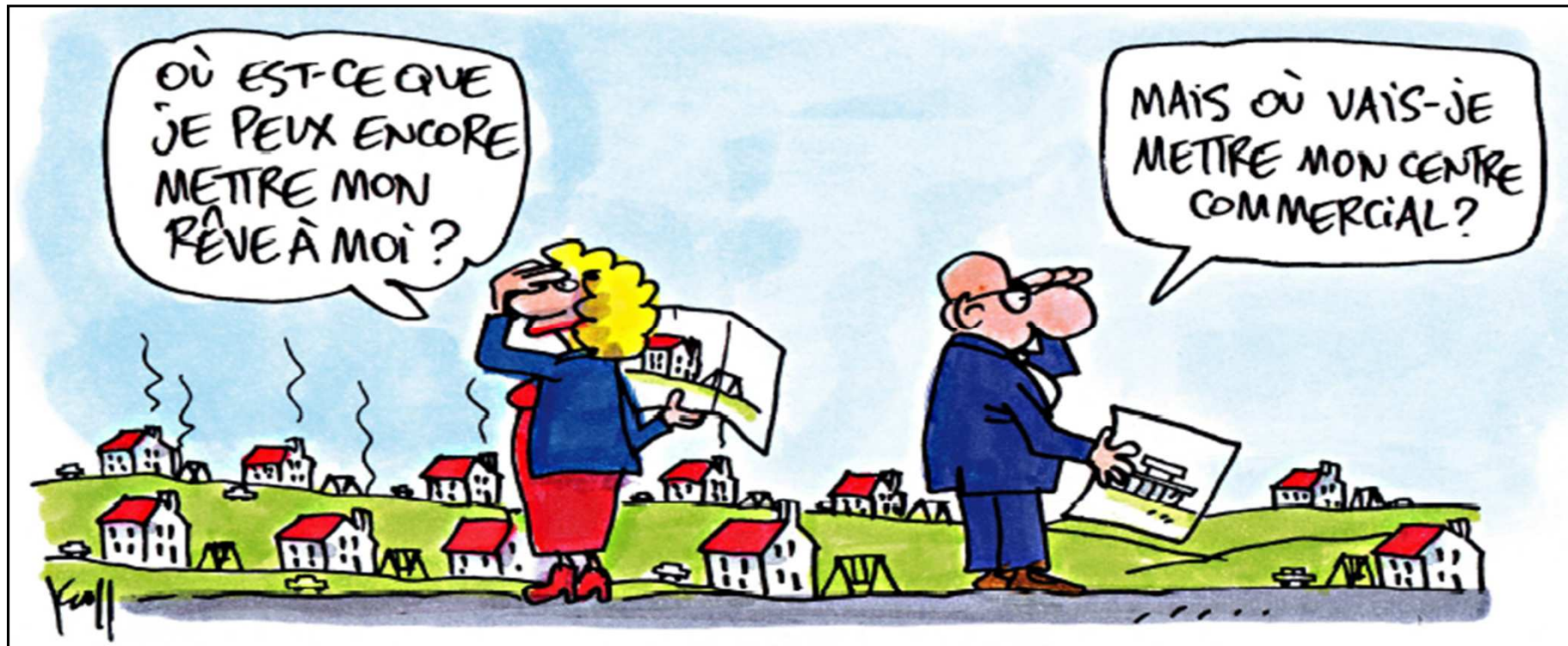
22/01/18 : P. DEMOLIN, *Verviers, dessiner un pôle de développements urbain et territorial*

⇒ **Quel projet de développement territorial pour Verviers ?**

Références citées

- DEFFONTAINES J.-P., MARCELPOIL E. et MOQUAY P., 2001, « Le développement territorial : une diversité d'interprétation », *Représentations spatiales et développement territorial* (sous la direction de S. LARDON, P. MAUREL et V. PIVETEAU), HERMES, Paris.
- HALLEUX J.-M., 2005, *Structuration spatiale des marchés fonciers et production de l'urbanisation morphologique. Application à la Belgique et à ses nouveaux espaces résidentiels*, Dissertation présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences, Université de Liège, inédit.
- LAMBOTTE J.-M. et BIANCHET B., 2016, « III.1 Les aires d'influences », *Rapport final - Recherche R1 : Etat du territoire wallon - Partie 3/3 : Structure territoriale de fait*, CPDT.
- LAMY A., 2017, *Attractivité territoriale : prospective pour la métropole liégeoise*, Mémoire de Master complémentaire en Urbanisme et Aménagement du territoire, Université de Liège, inédit.
- MERLIN, P., 2002, *L'aménagement du territoire*, PUF, Paris.
- VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, réédité en 2005, Coll. « Quadrige », PUF, Paris.

Le développement territorial en théorie et en pratique



Merci pour votre attention

J.-M. Halleux – Espace Universitaire de l'ULiège à Verviers
Module « Développement territorial et Grand Verviers »
Conférence introductive du 9 octobre 2017